

Projet d'établissement

(Version synthétique – octobre 2023)



2023-2027

Sommaire

Sommaire	2
La fiche signalétique du dispositif	3
Mot de l'équipe de direction.....	5
Institut Etienne Leclercq : DITEP de Croix.....	6
I. <i>L'institut Etienne Leclercq : une histoire.....</i>	<i>6</i>
II. <i>L'institut Etienne Leclercq : un pilotage au regard du projet régional de santé.....</i>	<i>7</i>
III. <i>L'institut Etienne Leclercq : un DITEP multi-sites.....</i>	<i>7</i>
Le pilotage du dispositif : organisation et instances, politique et stratégie, valeurs de l'IEL	8
I. <i>Institut Etienne Leclercq : l'organisation par pôles</i>	<i>8</i>
II. <i>Institut Etienne Leclercq : un pilotage par les instances.....</i>	<i>9</i>
III. <i>Des missions, des valeurs et une vision définis par l'IEL</i>	<i>10</i>
IV. <i>Politique et stratégie</i>	<i>10</i>
V. <i>Les valeurs et principes d'intervention</i>	<i>14</i>
Les besoins et attentes du public accueilli.....	16
Les prestations directes de l'IEL	17
I. <i>L'accompagnement en matière de droits.....</i>	<i>17</i>
II. <i>La personnalisation de l'accompagnement.....</i>	<i>17</i>
III. <i>Des prestations pour la participation sociale et en matière d'autonomie</i>	<i>19</i>
IV. <i>Des prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours.....</i>	<i>22</i>
V. <i>Des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles</i>	<i>24</i>
L'interaction de l'IEL avec son environnement.....	25
I. <i>La cartographie des partenaires</i>	<i>25</i>
Les prestations indirectes de l'IEL : les supports structurel et logistique	27
I. <i>Le support structurel de l'IEL : gérer, manager et coopérer</i>	<i>27</i>
II. <i>Le support logistique de l'IEL : fonctions support et logistique</i>	<i>28</i>
Le pilotage par l'amélioration continue de la qualité et la gestion des risques	29
I. <i>Les fondements de la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques au sein de l'IEL</i>	<i>29</i>
II. <i>L'évaluation de l'établissement : une mission phare du service QGDR</i>	<i>30</i>
III. <i>Politique qualité et gestion des risques 2023-2027.....</i>	<i>31</i>
Les objectifs du DITEP pour la période 2023/2027	32
<i>Des objectifs pour le pilotage du dispositif</i>	<i>32</i>
<i>Des objectifs quant au diagnostic des besoins du public accueilli.....</i>	<i>32</i>
<i>Des objectifs transversaux pour les pôles TEP.....</i>	<i>33</i>
<i>Des objectifs pour renforcer l'interaction du DITEP avec son environnement</i>	<i>34</i>
<i>Les objectifs du pôle des fonctions support.....</i>	<i>34</i>
<i>Les objectifs des services transversaux : RH et finance</i>	<i>36</i>
<i>Les objectifs du service transversal Qualité et Gestion des risques</i>	<i>37</i>

La fiche signalétique du dispositif

Coordonnées de l'association

Dénomination de l'association	: <i>Institut Catholique de Lille (ICL)</i>
Adresse	: 60 Boulevard Vauban, 59016 Lille
Président du Conseil d'Administration	: Monsieur Christophe Ribault
Président Recteur	: Monsieur Patrick Scauftaire
Président Recteur délégué Santé / Social	: Madame Thérèse Lebrun

Coordonnées de l'établissement – Siège à Croix

Dénomination de l'établissement	: DITEP « Institut Etienne Leclercq » DITEP pour Dispositif Intégré Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
Adresse	: 86 rue d'Hem, 59170 Croix
Téléphone	: 03 20 66 18 00
Directeur	: Denis HERVE (<i>depuis le 20 Mars 2023</i>)
Numéro FINESS juridique	: 590800009
Numéro FINESS géographique principal	: 590782579 (Croix)
Numéro FINESS géographique secondaire	: EN COURS (Roubaix)

Ressources

Financement	: CPOM signé avec l'ARS le 26 juin 2020,
Ressources humaines	: 103 ETP
Espaces disponibles	: 4086 m ² de surfaces utiles au total sur les 3 sites

Cadre réglementaire

Statut	: Etablissement privé dont l'organisme gestionnaire est à but non lucratif reconnue d'utilité publique
Autorisation	: Renouvellement autorisation ITEP, le 3 janvier 2017 Renouvellement autorisation SESSAD, le 11 août 2016 Décision de fusion et extension de l'ITEP et SESSAD : DITEP, le 19 juillet 2023

Cadre légal de référence

Textes de référence	<p>Loi 2002-2 du 2 janvier 2002</p> <p>Décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques,</p> <p>La circulaire du 14 mai 2007 sur les ITEP,</p> <p>INSTRUCTION N° DGCS/3B/2017/241 du 2 juin 2017 relative au déploiement du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD.</p> <p>RBPP de l'ANESM et de la HAS</p> <p>Référentiel évaluation HAS</p>
---------------------	---

Fonctionnement

Population accueillie et places	<p>: 128 places réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 64 places d'accueil de jour, → 46 places d'internat, → 18 places d'accompagnement en milieu ordinaire (SESSAD) dont 3 places pour enfants et adolescents âgés de 3 à 16 ans, destinées à l'Inclusions Scolaire dans le cadre du dispositif d'intervention pour l'inclusion scolaire (D2IS). <p>Les bénéficiaires sont des enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques avec troubles du comportement et/ou troubles du spectre autistique.</p>
Modalités d'accompagnement	<p>: Accueil de jour, du lundi au jeudi de 9h à 17h, et le vendredi de 9h à 13h15</p> <p>Accueil de nuit, du lundi à 9h au vendredi à 13h15</p> <p>Ambulatoire, des actes et interventions ponctuels</p> <p>Accompagnement temporaire de répit la nuit et le mercredi (sur demande de la maison des aidants)</p>
Prestations de services	: éducatives, pédagogiques et de soins (médicaux et paramédicaux)
Nombre de jours d'ouverture/ an	: 210 jours dont les premières semaines des vacances scolaires et tout le mois de juillet. L'établissement est fermé tout le mois d'août.

Mot de l'équipe de direction

Ce projet s'inscrit dans une histoire et des valeurs collectives. Il trace les étapes de renforcement d'une culture commune. Elaboré à partir d'une réflexion transdisciplinaire, il définit les orientations conceptuelles, recommandations, vigilances et pratiques sur lesquelles tout professionnel devra prendre appui pour mettre en œuvre et développer son action quotidienne auprès de la personne accompagnée et de sa famille.

Ce projet prend compte des conditions théoriques et pratiques de mise en œuvre de modalités et de services d'accompagnement permettant à la fois le développement de compétences professionnelles ainsi que les actions sociales d'inclusion dont toute forme doit être recherchée.

En cohérence avec la mise en action du Dispositif ITEP, des besoins et réponses à apporter au territoire, de la volonté d'être un acteur du « faire inclusion », ce projet s'inscrit dans l'ouverture et la recherche de solutions de coopération innovantes et pragmatiques.

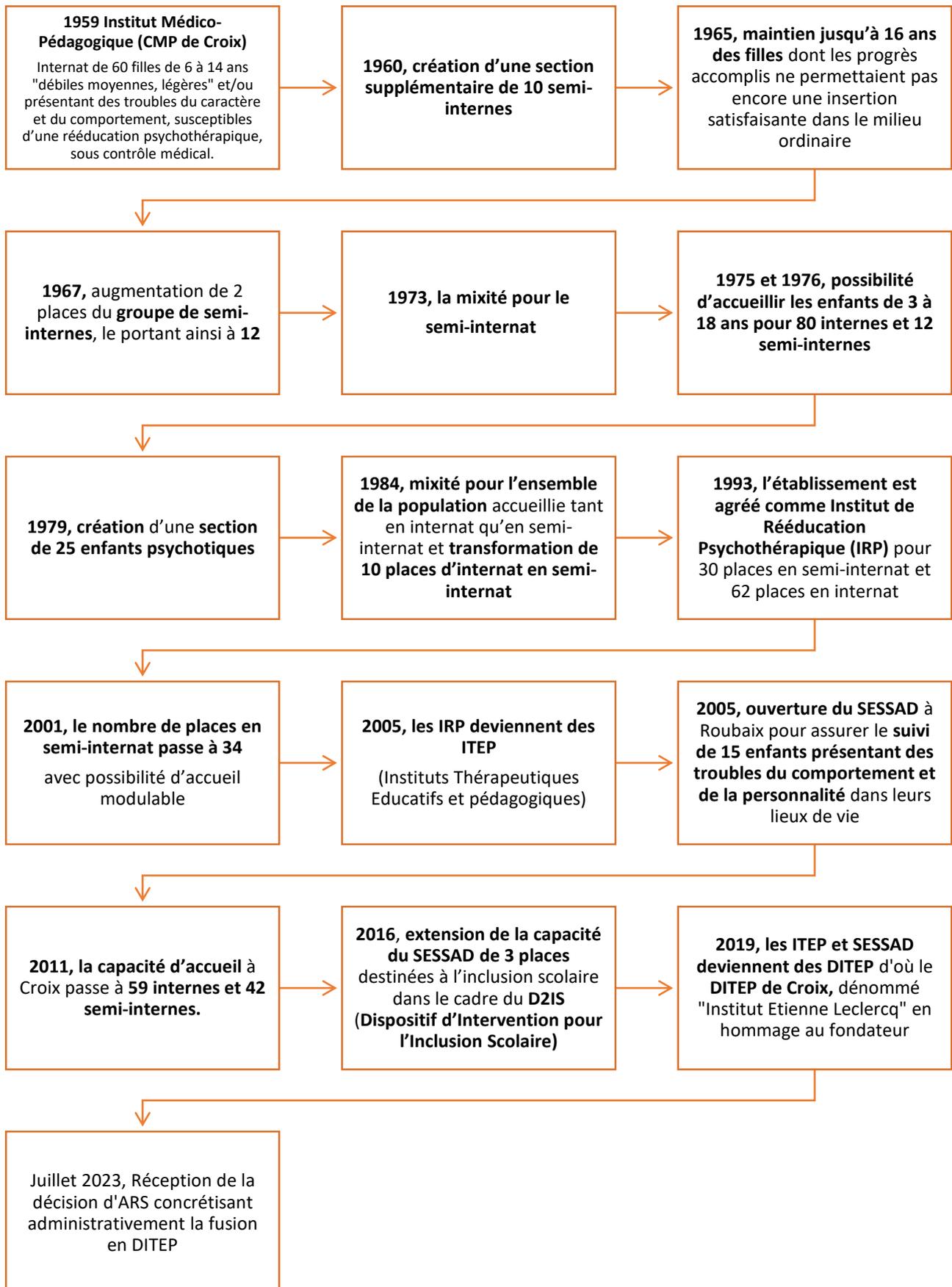
L'enjeu à venir est de garantir la qualité de l'accompagnement dans un contexte toujours plus complexe et incertain : accès à la pédopsychiatrie de plus en plus compliqué, voire inexistant, complexité des accompagnements d'enfants / adolescents à double vulnérabilité, sociale et médico-sociale sur un territoire en tension, crise de l'humain dans les métiers du médico-social.

Pour y parvenir, les professionnels de notre établissement peuvent compter sur leurs expertises et doivent les remettre en question régulièrement afin notamment de développer des compétences de coordination de parcours pour conduire des projets d'accompagnement personnalisés en éclairant les choix et en intégrant les attentes des usagers et de leur famille.

Ce projet est une étape, il ne doit pas être considéré comme une fin en soi mais comme un engagement à poursuivre, c'est avant tout une dynamique qui met en perspective, associe les parties prenantes pour faire sens, stimuler, permettre l'autonomie de mise en actions et garantir nos missions.

Institut Etienne Leclercq : DITEP de Croix

I. L'institut Etienne Leclercq : une histoire



II. L'institut Etienne Leclercq : un pilotage au regard du projet régional de santé

Dans le cadre du PRS 2018-2028, l'ARS Hauts de France a décliné à travers le Schéma plusieurs axes qui sont repris dans la stratégie de réponse territoriale de l'IEL :

- Promouvoir les parcours de vie sans rupture et l'inclusion des personnes en situation de handicap,
- Améliorer l'accès au repérage et au diagnostic dans un objectif d'accompagnement précoce des enfants présentant un risque de handicap,
- Contribuer aux travaux d'adaptation de l'offre et faire évoluer celle-ci dans une logique de réponse aux besoins,
- Soutenir et accompagner les aidants des personnes en situation de handicap et promouvoir la pair-aidance,
- Accompagner les changements de pratiques,
- Favoriser la prévention et l'accès aux soins.

III. L'institut Etienne Leclercq : un DITEP multi-sites

L'Institut Etienne Leclercq (IEL) est implanté sur trois sites distincts dans la Métropole Lilloise sur le secteur Lille-Roubaix-Tourcoing. L'immobilier est la propriété de l'Institut Catholique de Lille, dans le cadre d'un leg pour le site principal de Croix, leg qui spécifie que l'activité implantée doit être exclusivement à caractère social.

Le bâtiment dit des « Filandières / H5 » à Roubaix accueille, dans une grande maison de maître entièrement rénovée en 2019, l'accompagnement en semi-autonomie de 10 adolescents.

Le SESSAD est également à Roubaix dans une maison familiale, petit cocon chaleureux pour les jeunes enfants qui bénéficient de ses services d'accompagnement.

L'implantation principale est celle de Croix au 86 rue d'Hem dans un site résidentiel pavillonnaire à proximité de la Villa Cavrois, sur 1,2 hectares avec des espaces verts accueillants comprenant un potager, des ruches, une aire de jeu et un manège permettant l'activité d'équithérapie.

La situation géographique de l'IEL sur Croix constitue un atout mais est à distance des équipements et services tels que les moyens de transports (1,3 km de la station de Tramway « Villa Cavrois »). Les modes d'intervention mis en avant dans le cadre des actions d'inclusion impliquent donc le déploiement d'une logistique de transports importante. Pour autant les relations avec les établissements scolaires, les centres socioculturels, les clubs de sports, sont établis et efficaces.

Une restructuration immobilière est nécessaire sur le site de Croix et **un projet immobilier d'envergure est à l'étude afin de permettre l'adaptation des locaux d'origine au service de la mission**, dans un souci permanent d'assurer le bien-être des personnes accueillies, usagers, professionnels et partenaires.

L'établissement a connu plusieurs rénovations et constructions menées sans schéma directeur global. De ce fait il est aujourd'hui difficile pour les équipes de faire vivre le projet de l'établissement dans des locaux désormais obsolètes. Pour autant, la réalité de l'organisation pluridisciplinaire est effective grâce à la mobilisation et l'investissement des professionnels.

Le pilotage du dispositif : organisation et instances, politique et stratégie, valeurs de l'IEL

I. Institut Etienne Leclercq : l'organisation par pôles

L'institut est organisé en 5 pôles et 3 services transversaux :

Le pôle thérapeutique regroupe :

- ☞ Un **service médical** assuré par un collège médical comptant 3 médecins psychiatres,
- ☞ Un **service paramédical** assuré par des infirmières, des rééducateurs psychomotriciens et des orthophonistes,
- ☞ Une **prise en charge psychologique** assurée par une équipe de 4 psychologues et 1 neuropsychologue
- ☞ Un **secrétariat médical** assurant la coordination des suivis thérapeutiques,
- Le **management du collège médical** est confié à la direction pendant que **celui des autres services** est confié à un **chef de service paramédical, lui-même attaché à la direction** et faisant partie COMité de PILotage de l'établissement (COFIL).

Le pôle socioéducatif regroupe :

- ☞ **Les services socioéducatifs** comportant des groupes d'accueil de jour et des groupes d'accueil de nuit,
- ☞ **Le service d'assistance sociale,**
- ☞ et le **service de coordination des transports des usagers.**
- Le management du pôle est confié à un **responsable de pôle socioéducatif attaché à la direction** et faisant partie du COMité de PILotage de l'établissement (COFIL).

Le pôle pédagogique regroupe :

- ☞ **Des unités d'enseignement** confiées à des enseignants spécialisés,
 - ☞ **Des ateliers d'apprentissage** animés par des éducateurs spécialisés ou techniques, institutionnellement appelé éducateurs d'ateliers pédagogiques,
 - ☞ **Une unité sportive** confiée à deux professeurs de sport,
 - **La coordination de ces 3 équipes est confiée à un coordinateur pédagogique attaché à la direction** et faisant partie du COMité de PILotage de l'établissement (COFIL).
- ✓ **La coordination entre les 3 pôles est assurée par un coordinateur des pôles TEP** faisant partie Comité de DIRection de l'établissement (CODIR).

Le **pôle des fonctions support** regroupe toutes les fonctions indirectes de l'établissement visant à gérer, manager et coopérer, à savoir :

- ☞ **Le service informatique** assurant la maintenance du parc informatique et la sécurité du système d'informations,
- ☞ **Le service de gestion** du parc automobile,
- ☞ **Le service d'assistance administrative** assurant des tâches administratives ainsi qu'un soutien administratif de l'équipe de gouvernance,
- ☞ **Les surveillances nocturnes** assurées par une équipe de surveillants de nuit qualifiés,
- ☞ **Une assistance technique** assurant la coordination entre le responsable du pôle et 2 équipes professionnelles ainsi que la fonction d'achats et de logistiques,

- ☞ **Une équipe d'hygiène et d'entretien** assurant la propreté des locaux et du linge,
 - ☞ **Une équipe de restauration** via un prestataire externe,
 - ☞ **Un responsable sécurité et prévention des risques** mis à disposition par l'organisme gestionnaire,
 - ☞ **Un responsable technique** mis à disposition par l'organisme gestionnaire afin de coordonner une équipe de techniciens qualifiés assurant les travaux de réparation et rénovation du bâtiment.
- **Le mangement de ce pôle est confié au secrétaire général** faisant partie Comité de Direction de l'établissement (CODIR).

Le **service des ressources humaines** assure le recrutement des ressources humaines, la mise en place et la mise en œuvre des Plans de Développement des Compétences (PDC) comblant ainsi les besoins perpétuels de formation dans un secteur en évolution constante.

- La gestion du service est confiée à un responsable RH faisant partie du Comité de Pilotage de l'établissement (COPIL).

Le **service qualité et gestion des risques** garantit la conformité du fonctionnement de l'établissement qu'il soit lié au jeune (accompagnement par les pôles TEP) ou qu'il soit lié à la gestion de l'établissement (fonctions support : gestion financières, services tels que restauration, transport, ...) aux réglementations en vigueur, aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles et aux référentiels en lien avec nos métiers. Il assure également la mission de préparation de l'établissement à l'évaluation par ses autorités de tarification et de contrôle telles que l'ARS, la HAS ou encore l'IGAS. Enfin, il assure le pilotage de divers projets et démarches institutionnels en lien avec l'ingénierie de santé (*exemple : formation à la sécurisation du circuit médicamenteux, pilotage du DUERP, pilotage d'enquêtes, déploiement du dossier d'usager, Serafin PH, pilotage de la démarche de gestion des réclamations et plaintes, etc.*)

- La gestion du service est confiée à un responsable QGDR faisant partie du Comité de Pilotage de l'établissement (COPIL).

Le **service Administratif et Finance** garantit la gestion budgétaire du fonctionnement institutionnel et le suivi des organismes d'assurances.

- La gestion est confiée à la Responsable Administratif et Finance (RAF) et d'un comptable.

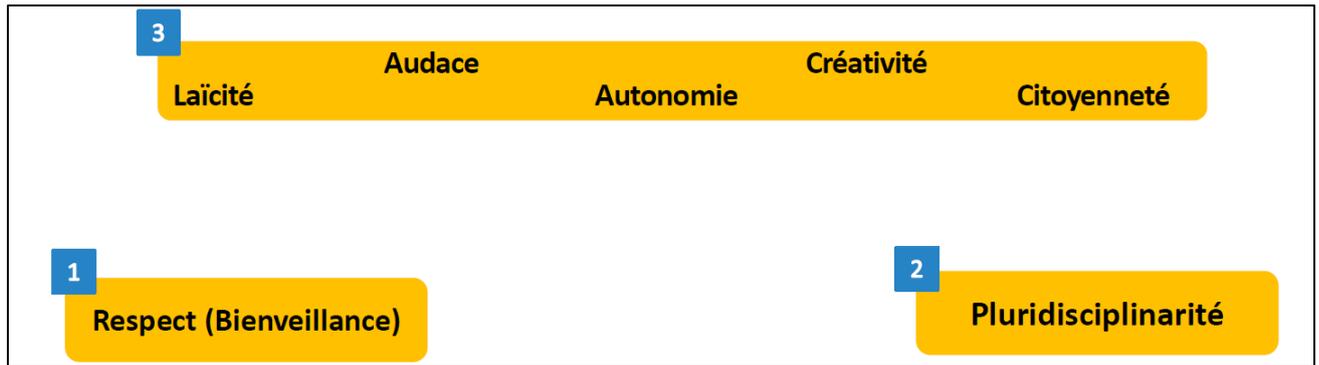
II. Institut Etienne Leclercq : un pilotage par les instances

Pour **piloter son activité, coordonner les parties prenantes (services et pôles) et permettre l'expression de ses professionnels**, l'IEL compte plusieurs instances.

- ☞ **Des instances récurrentes** : elles s'organisent à fréquence fixe et n'ont pas vocation à disparaître.
 - Exemple : le Comité de Direction (CODIR) de l'établissement qui se réunit toutes les semaines.
 - Exemple : le Comité de Pilotage (COPIL) de l'établissement qui se réunit tous les mois.
- ☞ **Des instances planifiées** : Elles se tiennent en liaison directe avec un projet ponctuel.
 - Exemple : le COPIL Imago DU qui s'est créé afin de piloter le déploiement du logiciel d'informatisation des dossiers des usagers.
 - Exemple : Groupe de politiques publiques qui s'est créé afin de piloter le déploiement de SERAFIN PH.
- ☞ **Des instances exceptionnelles** : elles se tiennent en raison de circonstances particulières.
 - Exemple : Copil COVID.

Un listing des instances est disponible dans la version longue du présent projet d'établissement.

III. Des missions, des valeurs et une vision définis par l'IEL



Le projet d'établissement s'inscrit dans une culture de bientraitance qui prend appui à la fois sur les valeurs fondatrices de l'Institut Catholique de Lille et sur un fonctionnement institutionnel garantissant :

- la dignité de chacun,
- les droits des personnes accueillies,
- leur sécurité physique et morale,
- un accompagnement personnalisé, formalisé, contractualisé, évalué

IV. Politique et stratégie

Le projet stratégique de l'Institut Etienne Leclercq s'appuie sur la réussite des expérimentations menées depuis le passage en logique de Dispositif Thérapeutique Educatif et Pédagogique. L'ambition est de travailler autant que possible en coopération afin de répondre aux besoins du territoire.

1) Conforter notre fonctionnement DITEP

Conforter l'importance, l'expérience et les moyens de notre structure en tant qu'établissement médico-social d'accompagnement pluridisciplinaire sur un fonctionnement 210 jours est la base de notre projet. Cela permet de consolider les fondamentaux, indispensables à tout développement agile complémentaire, dont les moyens s'envisagent dans une logique de complémentarité.

Ceci nous conduit d'ores et déjà à investir les projets de préprofessionnalisation de nos jeunes pour lesquels nous avons de plus en plus de difficulté à trouver un prolongement de parcours en Instituts MédicoEducatifs – IME (*anciennement appelés IMPro - Instituts MédicoProfessionnels*).

Nous avons ainsi l'opportunité d'accompagner (formation de l'équipe des enseignants à l'intégration d'un porteur de handicap psychique) l'ICAM en CAP de serrurerie pour l'accueil d'un de nos jeunes. Nous cherchons d'autres débouchés afin de soutenir les projets de vie des futurs adultes que nous accompagnons.

Nous sommes également fortement préoccupés par le maintien de l'équilibre dans la prise en charge entre enfants TED/TSA et enfants présentant des « troubles du comportement ». Cet équilibre garantit la richesse de l'accompagnement de notre Institut.

Au premier trimestre 2022, le Centre de Ressources Autisme a conduit un audit de nos pratiques sur nos modalités de prise en charge, nous sommes déjà dans la mise en œuvre des recommandations qui ont été formulées.

a. Capitaliser sur nos expériences pour ouvrir une plateforme de services d'accompagnement individuel et un accueil de répit

☞ Accueil en accompagnement individuel

Notre territoire s'est structuré en plateformes de coordination et d'équipes d'interventions d'urgence temporaires. Notre constat est que malgré la bonne volonté de toutes les parties, il est très fréquent de se retrouver, au final, dans des montages atypiques pour une seule prise en charge, qui ont un coût financier, un impact RH non négligeable (car il faut aller chercher des ressources complémentaires qu'on dédie à l'interne pendant que les compétences plus expérimentées sont mises à disposition), le tout, très souvent dans l'urgence.

D'autre part, le statut de mineurs des jeunes adultes porteurs d'un handicap psychique lourd, que nous accompagnons fait qu'ils ne sont pas éligibles à des dispositifs d'accueil « hors les murs », en habitat inclusif avec accompagnement thérapeutique comme les adultes. Les 18 ans tombent comme un couperet, cela alors que le secteur « adultes » n'a pu être saisi ou est dans l'incapacité de répondre.

2022 est l'année de la mise en œuvre de l'« appui/relais en coopération territoriale » avec les DITEP de Roubaix/Hem (Sauvegarde du Nord) et Tourcoing (AFEJI) sur un financement pérenne de l'ARS. Notre établissement est fier et continuera de s'investir dans cette modalité innovante. Ce travail en collaboration nous a d'ores et déjà permis de réduire les temps d'attente pour une prise en charge grâce à l'intervention en amont de l'équipe d'appui « relai répit » qui contacte les demandeurs pour une validation, une qualification du besoin et une proposition éventuelle d'accompagnement pour du répit dans l'attente d'une admission.

☞ Accueil de répit

L'accueil de répit a montré toute son importance lors du confinement, dans le cadre de la prise en charge ambulatoire et d'une prise en charge spécifique, en internat, que nous avons mise en œuvre en soutien de notre partenaire DITEP de Roubaix fortement sollicité.

Nous souhaitons pouvoir investir et porter en coopération ces sujets, à travers notamment la mutualisation de nos locaux et la gestion organisationnelle partagée de ces accueils.

A cette fin, nous avons souhaité pouvoir à terme travailler un dispositif d'unité de répit. Dans notre esprit, ce projet co-construit et porté à plusieurs institutions permettrait de rentrer dans une démarche de « soulagement » des aidants qu'ils soient parents, familles d'accueil, ou professionnels d'autres DITEP vis-à-vis de jeunes dont le parcours complexe est de plus en plus souvent alimenté par la violence. Cela pourrait également répondre à une demande du jeune en difficulté.

Cette réflexion peut également répondre aux besoins de création de dispositifs croisés entre la protection de l'enfance et le secteur médico-social de la stratégie nationale de protection de l'enfance.

Nous sommes désormais partenaire de la Plateforme de Répit de Roubaix/Tourcoing avec pour projet de pouvoir à terme proposer 5 places d'accueil de répit, d'abord sur de l'internat, pour des enfants notifiés DITEP et en liste d'attente. Le projet est porté par le DITEP de Tourcoing dans nos locaux sur nos jours de fermeture.

b. Informer, former, devenir un « tiers-lieu » ressources

Le confinement nous a également permis de développer une relation privilégiée avec les accompagnants : parents, familles d'accueil, pour leur donner des clés dans la gestion quotidienne des enfants rentrés chez eux.

Nous lançons actuellement de nouvelles expérimentations :

☞ **La mise en place d'une classe flexible** : Notre établissement dispose de 10 classes qui accueillent les enfants en scolarité partagée. Les enfants dits TSA souffrent de troubles de l'attention. Le projet de notre équipe pédagogique est de permettre de les aider en développant le concept de « classes flexibles » qui permettent par leur aménagement de s'adapter aux besoins et au bien-être de l'enfant. Cela afin qu'ils puissent acquérir un maximum d'autonomie.

Les enseignants adaptent leur pédagogie en fonction de l'aménagement de la salle. Notre établissement a déjà obtenu le financement de 2 tableaux interactifs, aujourd'hui nous sollicitons la possibilité d'installer une classe de 8 élèves avec des vélos bureau.

Cette expérimentation fera ensuite l'objet d'une information et d'un accompagnement auprès de nos partenaires des écoles « ordinaires » afin de favoriser l'inclusion des enfants en scolarité partagée.

☞ **La mise en œuvre du projet « Graine de Makers » avec le Techshop de l'Université Catholique de Lille** : Le Techshop est déjà intervenu dans l'Ecole de la Seconde Chance et nous ouvrons sur la base de cette expérience des accompagnements partagés pour des jeunes de plus de 14 ans qui travailleront sur un projet de réalisation concrète (mobilier, notamment) après avoir été habilités sur un parcours de machines de production au sein des fablabs du Techshop.

Nos professionnels ont longtemps œuvré à la formation dans le cadre du Diplôme Universitaire de « Adolescents Difficiles ». La participation aux « vis ma vie » de la formation croisée « RAPT » menée par le CREAL en 2019, nous conforte dans nos convictions qu'au-delà de la théorie, nous pouvons apporter une contribution de qualité à des constructions conjointes, réponses d'accompagnement concrètes, non pas innovantes car toutes les institutions innovent au quotidien avec les « moyens du bord », mais fédérées, valorisées et capitalisées.

Les outils de co-élaboration, que nous ouvrent notamment les ateliers Living Labs à travers l'Université Catholique de Lille, nous permettraient de nous associer dans de la recherche-action avec les aidants et nos partenaires. L'expérience portée au sein du quartier Humanité et à la Maison des Aidants de l'EHPAD Saint-Antoine à Lille Moulins, sont des exemples concrets de réussite en la matière. Nous avons dernièrement accompagné l'équipe des Living Lab dans une mission auprès du Zoo de Lille à la demande de la Mairie, pour une inclusion des enfants porteurs de handicap (intellectuel, psychique ou corporel) dans les parcours de découverte.

Mettre en place un « tiers lieu » ressource, lieu de rencontres et d'échanges, permettrait de construire des réponses concrètes et pragmatiques aux besoins des :

- aidants (auxquels nous associons les « anciens » DITEP), qui pourraient y trouver les services d'accueil et d'accompagnement, notamment dans le cadre d'une prise en charge qui tarde du fait du manque de place. Nous venons de lancer un café des aidants « mensuels » qui permet aux aidants qui le souhaitent de venir se rencontrer et échanger ensemble sur leurs difficultés mais surtout des propositions d'évolution de notre offre.
- établissements et institutions partenaires, notamment dans le cadre de « réponses accompagnées » et de « passages vers le secteur adultes » ;
- des entreprises en démarche inclusive, notamment dans le cadre de leur politique RSE. Ainsi, le travail avec les anciens des DITEP permettrait de capitaliser sur leurs expériences afin d'enrichir les capacités d'autodétermination des jeunes accueillis au sein des structures, en construisant en co-élaboration avec des entreprises volontaires pour s'investir en tutorat.

c. Mutualiser pour gagner en efficience

Une réflexion est menée au sein de l'Institut Catholique de Lille pour permettre au DITEP de Croix d'accéder à une mutualisation de moyens pour faciliter son organisation et son fonctionnement au quotidien. D'ores et déjà la surveillance du site a été ramenée au sein du PC Sécurité de l'hôtel académique – 60 boulevard Vauban à Lille. Le projet immobilier qui doit permettre la rénovation du site de Croix est co-piloté avec la Direction du Patrimoine et de l'Immobilier de l'Institut Catholique de Lille.

2) Gestion des paradoxes

a. Equilibre entre prise en compte du symptôme et le rappel de la loi

Le passage à l'acte d'une personne accueillie (violence sur un pair ou un professionnel par exemple) peut-être d'une part, l'expression de troubles importants mais constitue d'autre part, un délit au sens du code pénal.

Pour résoudre le paradoxe, nous considérons que ces deux paramètres ne s'opposent pas mais que l'un et l'autre doivent être pris en compte. A ce titre nous prenons une série de mesures qui garantit le traitement des causes de l'acte posé et un traitement juridique de celui-ci :

- Apporter l'accompagnement nécessaire à la personne agressée et informer son représentant légal de droit, déposer une plainte et/ou l'accompagner si elle le souhaite pour réaliser cette démarche,
- Traiter en interne le passage à l'acte au regard de l'adaptation nécessaire du projet personnalisé et du parcours de soin et du règlement de fonctionnement. **Les notions de sanction et de réparation vont de paires pour mettre en réflexion l'acte posé par le jeune chez le jeune.**

b. Accompagnement inclusif

L'histoire de l'Institut éclaire celle de l'évolution de la prise en compte du handicap dans notre société. Aujourd'hui l'accompagnement est dit inclusif et non plus consécutif à une exclusion sociale qui cantonnait les « incasables » dans des lieux de vie réservés hors de la société.

Le « faire institution » aujourd'hui se traduit par la capacité de notre établissement et des professionnels qui y travaillent à donner les moyens aux usagers de pouvoir agir sur leur vie et à faire valoir leurs capacités dans une société toujours plus normée.

L'enjeu est important également pour ces professionnels qui doivent questionner leurs pratiques et (re)trouver du sens à leur accompagnement dans une adaptation nouvelle aux attentes des usagers, de leurs familles et des Autorités de Contrôle et de Finance (ATC) : on peut citer la mise en œuvre à venir de SERAFIN-PH.

3) Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) instaurent une culture de la bientraitance. Différentes recommandations ont été élaborées et validées par l'ANESM, dont les missions sont aujourd'hui celles de la Haute Autorité de Santé dans sa composante médico-sociale.

L'IEL s'appuie sur ces recommandations et met en place une veille sur leur évolution. Les RBPP sont des repères pour élaborer les différents piliers d'un accompagnement adapté et guidé par la notion de bientraitance. Notre DITEP prend en compte (information, formation, groupe d'analyse des pratiques, cellules de bientraitance) les recommandations transversales et celles spécifiques à nos missions et objectifs :

- « Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses » (juillet 2008)
- « Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent. »(mars 2012)
- « Les 'comportements-problèmes' : prévention et réponses au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés » (juillet 2016)
- « Les espaces de calme-retrait et d'apaisement » (janvier 2017)
- « L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation » (décembre 2017)
- « Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap » (mars 2018)
- « La prévention de la violence entre les mineurs adolescents au sein des établissements d'accueil » (février 2019)
- « Troubles du neuro-développement : repérage et orientation des enfants à risque » (février 2020)

Sont également intégrées les diverses recommandations liées au management de l'établissement et des services, au soutien des équipes, à la préparation de l'évaluation, à la prévention et au traitement de la maltraitance.

De manière globale, le DITEP souhaite que la réflexion sur l'éthique d'intervention et l'intégration des **RBPP se fassent en démarche commune** avec les établissements santé et médico-sociaux de l'Université Catholique de Lille.

V. Les valeurs et principes d'intervention

1) Le projet de vie de l'enfant est notre priorité

Pour mener à bien ses missions, l'équipe institutionnelle a pris le parti de se référer à une double question : Quel est le service à rendre ? Comment le rendre ?

Cette démarche clinique s'étaye sur deux postulats : que les troubles du comportement sont réversibles et que nous devons aider les jeunes à s'en délivrer. Cependant, ces troubles sont en même temps ce qu'il faut traiter et le principal obstacle.

Le principe qui fonde les prises en charge est donc triple :

- ☞ L'édification d'un cadre solide et permanent pour résister aux attaques et éviter les ruptures dont les jeunes ont trop fait les frais.
- ☞ L'engagement dans un processus de soin institutionnel, c'est-à-dire un travail interdisciplinaire très soutenu auprès des jeunes, proposant un cadre organisationnel et fonctionnel spécifique.
- ☞ Un mode particulier d'intervention auprès des parents pour les associer, les soutenir et les inviter à réaménager leurs positions parentales.

Les parents sont partenaires à part entière dans la démarche d'accompagnement de leur enfant au sein du DITEP. De cette place, ils sont les acteurs de la co-construction du projet global. Dès l'admission, le PPA est inaugural de ce projet, il vient formaliser leur engagement. Le projet de vie qu'ils élaborent formalise la part de leurs souhaits. À partir de la prise en compte de ces souhaits, l'équipe interdisciplinaire, recherche l'adhésion du jeune et de ses parents dans une coopération constructive. L'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est un des outils de cette implication. Le DITEP, dans le cadre d'un protocole spécifique, conduit cette démarche avec les parents à la suite de la période

d'évaluation clinique interdisciplinaire. Une hypothèse diagnostique est alors partagée avec les parents pour ensemble finaliser le document de référence. Périodiquement, le suivi de PPA réajuste le projet auquel les parents sont associés. Cette instance leur permet de suivre au plus près le parcours et l'évolution de leur enfant.

Les professionnels des pôles TEP sont formés à l'autodétermination afin de donner les moyens à l'enfant ou au jeune adulte d'exprimer ses attentes et de connaître ses droits. Dans le travail en inclusion menée avec l'Education Nationale, les parcours possibles d'orientation sont travaillés afin de garantir l'accès à une future insertion professionnelle, que cela soit en milieu protégé, ou en tremplin vers une insertion professionnelle « ordinaire ».

Les dispositifs d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle sont présentés à partir de la scolarisation aux moments charnières où le jeune et sa famille doivent faire des choix. Il en est de même pour présenter les solutions d'accompagnement pour des parcours de vie.

2) La prévention de la violence s'inscrit dans notre politique de bientraitance

Les pratiques institutionnelles pour définir la contenance et prévenir les actes de violence sont au cœur du projet l'établissement et se fondent sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM « la bientraitance, définitions et repères pour la mise en œuvre ».

Le cadre apporté et posé par l'institution se doit d'être clair, lisible, pour tous : jeunes, familles, professionnels et partenaires. L'organisation autour de la contenance, la prévention des crises, la gestion des crises quand elles surviennent sont explicitées dans le règlement de fonctionnement.

Dès son accueil le jeune est sensibilisé à la prévention des crises de violence par un recours à une alerte quand il décèle les signes de montée de cette dernière. Un retrait lui est proposé, sous surveillance. Un retour est fait avec lui afin d'identifier ce qui provoque la crise et les moyens à sa disposition pour l'éviter et la verbaliser.

Les salariés sont tous formés à la prévention et à la gestion des crises à travers le programme « CPI Safety Intervention™ ». Il est également proposé à des familles et partenaires extérieurs (centre de vacances spécialisés notamment).

Quand une crise survient, elle fait l'objet d'une analyse à court terme pour reprendre avec le jeune concerné et les personnes impactées les origines de son déclenchement, le plan d'actions à mettre en œuvre pour éviter qu'elle ne se reproduise et les sanctions/réparations associées. Ce travail se fait dans le cadre de cellule de bientraitance qui rassemblent les professionnels. Des grilles d'analyse comportementale sont élaborées et partagées à l'interne mais aussi dans les établissements accueillant l'enfant et avec les familles.

Des espaces répit sont en cours de mise en œuvre, notamment dans le cadre de la montée en compétences autour de la prise en charge des enfants porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Un projet de cabane est ainsi à l'étude avec le Techshop de l'Université Catholique de Lille, sur la forme d'une cabane en briques souples qui peut être déconstruite comme un moyen de canaliser la crise et reconstruite à l'envie pour s'y abriter.

En collaboration avec notre organisme gestionnaire nous menons une réflexion sur la mise en place d'un comité éthique nécessaire au sein de notre établissement.

Les besoins et attentes du public accueilli

Les personnes accompagnées par l'IEL sont reconnues pas la MDPH comme porteurs de handicap et disposent d'une notification d'orientation vers un DITEP. Ce handicap se matérialise par des difficultés de socialisation et/ ou d'apprentissage et est la conséquence de difficultés psychologiques et de troubles. Les troubles dont souffrent les personnes accompagnées à l'IEL peuvent être classés en 2 catégories :

→ **Les Troubles de Conduite (TC) ou Troubles oppositionnel avec Provocation (TOP)** qui correspondent à un ensemble de conduites répétitives et persistantes, qui bafouent les droits fondamentaux d'autrui ou les normes et règles sociales. Ces conduites (agressions, vandalisme, vols, absentéisme scolaire et fugues ...) entraînent une altération conséquente de la qualité de vie, tant d'un point de vue scolaire que social.

Les Troubles oppositionnels avec provocation sont un ensemble récurrent de comportements négativistes, provocateurs, désobéissants et hostiles envers les personnes en position d'autorité

→ **Les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)** : dans l'état des connaissances publié par la HAS en 2018, les TSA sont des troubles neurodéveloppementaux (TND) se caractérisant par

- les déficits persistants au niveau de la communication et des interactions sociales dans des contextes variés.
- le caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités

L'accueil de ces deux types de population ensemble est atypique et rend compte d'une spécificité de l'IEL dans le paysage des DITEP. On peut retrouver dans ces deux populations à des degrés divers :

- Une fragilité émotionnelle (contrôle difficile des émotions, vulnérabilité au stress)
- Un sentiment d'insécurité
- Des relations aux autres perturbées
- Une fréquente dysharmonie cognitive
- Des troubles des apprentissages (dyslexie, troubles praxiques, dysgraphie)
- Une altération de l'estime de soi
- Une faible tolérance à la frustration
- Un trouble de déficit attentionnel avec ou sans Hyperactivité (TDA-H)

La cohabitation de ces deux types de population au DITEP est réfléchié dans l'accompagnement : des groupes plus ou moins spécifiques sont proposés avec des aménagements de l'environnement et des prises en charges adaptées.

Les jeunes accueillis, quelle que soit leur problématique, ont besoin pour progresser d'un cadre d'accueil à la fois ferme et bienveillant. La prévisibilité des actions est également une donnée essentielle, les emplois du temps doivent être structurés et les lieux dédiés à une fonction propre. Les séparations, les modifications nécessitent d'être anticipées. Les supports visuels sont très importants pour les enfants afin que le message à délivrer s'inscrive de façon plus permanente, plus rassurante.

Cette adaptation de l'environnement est encore plus vraie pour les jeunes porteurs de TSA. La prise en considération de leur sensibilité particulière sera nécessaire pour leur permettre d'évoluer sereinement dans leurs apprentissages. L'évaluation constante des centres d'intérêts sera majeure pour trouver les leviers à leur motivation.

Les prestations directes de l'IEL

I. L'accompagnement en matière de droits

Pour assurer **l'accompagnement en matière de droits des personnes accompagnées**, autrement dit, **assurer la connaissance, la compréhension et le libre exercice** de ces droits octroyés par la loi, l'Institut Etienne Leclercq repose sur différents services notamment :

- Le service qualité et gestion des risques,
- Le service de sécurité et prévention des risques et d'incendies,
- Le service d'assistance sociale.

Ces services transversaux assurent aux personnes accompagnées des droits tels que : le droit à l'information, le droit à la pratiques religieuse, le droit à la sécurité, le droit à la citoyenneté, etc.

Dans ce sens, des objectifs opérationnels sont définis et leur assurance est suivie, généralement, par les services préalablement cités.

II. La personnalisation de l'accompagnement

1) Processus de préadmission

Les étapes clés à retenir :

- Après avoir sollicité le DITEP par courrier ou par mail (envoi de la notification MDPH + courrier d'accompagnement), l'Assistante Sociale envoie un dossier d'étude préalable.
- Analyse de la demande en Commission de gestion de la Liste d'attente : respect de l'agrément et du périmètre géographique.
- Le dossier est transmis à la commission d'étude des dossiers : indication fiable au regard des éléments envoyés
- Visite de préadmission : rencontre avec le Responsable Socio-Éducatif / Coordinateur TEP et le Chef de service Paramédical ou Éducatif (actualisation des données, précision de la demande, explication des prestations, choix du groupe et de l'unité d'enseignement d'accueil...).
- Organisation d'une semaine d'observation : le jeune est accueilli dans un groupe de vie en accueil de jour ou avec hébergement en concertation avec les parents. Il est rattaché à une unité d'enseignement correspondant à son niveau et à la demande (scolarité à temps plein ou partagée). Il rencontrera un psychologue et une éducatrice d'atelier. Selon les besoins identifiés lors de la VPA le jeune pourrait rencontrer un médecin psychiatre, un orthophoniste et/ou un psychomotricien.
- Retour de la semaine d'observation : 15 jours après la semaine d'observation une réunion pluridisciplinaire se déroule à l'interne. Une rencontre est ensuite proposée au responsable légal et au jeune pour faire la restitution de la semaine et aborder les objectifs et les moyens proposés.
- Les entrées au DITEP se font sur deux périodes dans l'année : une fois en février et une fois en septembre.

2) Processus du PPA : une co-construction

L'utilisateur et sa famille sont au cœur de la construction du projet. La rencontre préalable au temps de travail en pluridisciplinarité permet le recueil des attentes et des besoins de la famille et de l'utilisateur. A ceux-ci nous apportons notre regard croisé de professionnels pour couvrir tous les aspects du projet de vie du jeune. Sont alors définis des objectifs opérationnels que nous travaillons au travers de moyens que sont les activités, la scolarité, les prises en charge thérapeutiques, la vie de groupe. Nous définissons des indicateurs de réussite permettant à chacun de rendre concret l'évolution du jeune. Nous présentons alors une ébauche de projet que nous finalisons avec la famille et le jeune. Une fois l'accord trouvé et signé, nous engageons la mise en place des moyens définis.

L'éducateur spécialisé-référent de parcours assure la conduite du projet au vu des objectifs fixés. Il s'assure auprès de chaque intervenant qu'ils soient bien connus. Ces objectifs sont revus en équipe pluridisciplinaire une fois par an ou chaque fois que nécessaire tout au long de l'année.

Le chef de service accueillant l'enfant est garant du PPA. Il est responsable de l'évaluation des objectifs avec l'éducateur référent.

La recherche de l'adhésion du jeune est permanente. Les professionnels, formés à l'autodétermination, mettent en place des supports adaptés pour permettre au jeune de comprendre les tenants et aboutissants des propositions et ainsi lui permettre de faire un choix éclairé (individualisé selon le niveau de compréhension et d'autonomie).

Les moyens mis en œuvre dépendent de l'évaluation de la maturité du jeune que ce soit sur le plan de l'inclusion sociale comme de l'inclusion scolaire. De manière schématique nous pouvons convenir de ce qui suit :

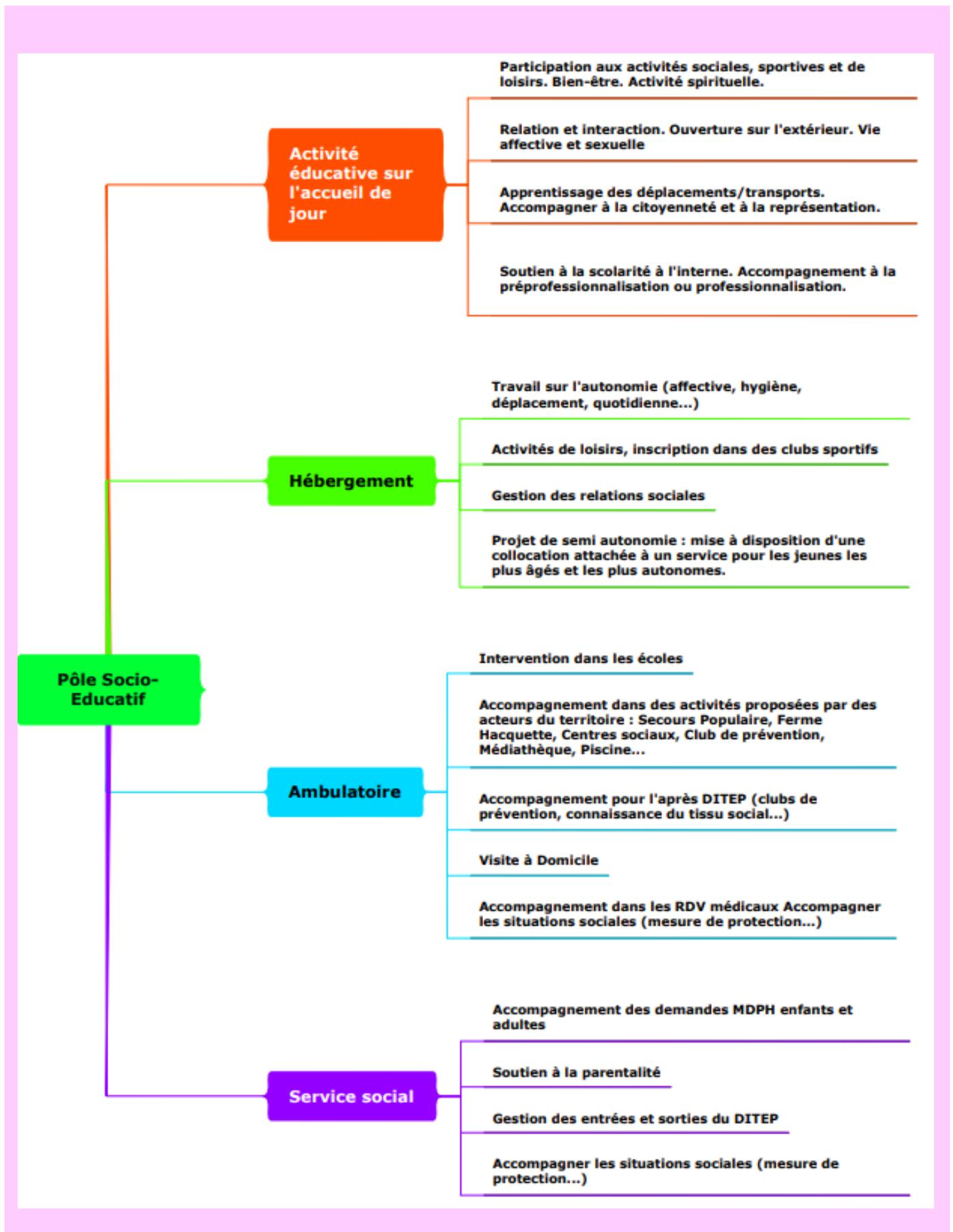
3) Processus de sortie / réorientation

Le passage en DITEP n'est qu'une étape dans la vie du jeune. La définition co-construite des objectifs de travail autour de celui-ci nous permet, à minima chaque année, de questionner la pertinence du maintien en ITEP et son orientation.

L'orientation du jeune est au cœur des préoccupations de chacun. Notre localisation géographique nous permet de profiter des dispositifs français comme belges pour penser celle-ci.

III. Des prestations pour la participation sociale et en matière d'autonomie

1) L'apport du pôle socio-éducatif :



Cependant, même avec des accompagnements très individualisés, le jeune n'est pas toujours disponible pour les apprentissages. C'est pourquoi, sur le site de Croix, une équipe d'éducateurs est toujours en vigilance et en disponibilité afin de pouvoir intervenir rapidement pour accueillir un jeune en souffrance, voire en crise. Au sein de l'établissement il est permis aux jeunes de s'extraire d'une activité, qu'elle soit éducative, thérapeutique ou pédagogique pour aller dans un lieu dédié. L'idée étant de permettre de partir pour mieux revenir. Cette équipe peut également être sollicitée pour une intervention "d'urgence" auprès des établissements scolaires dans lesquels les jeunes sont traditionnellement accueillis.

Cette organisation et le savoir-faire de nos équipes, formées à la prévention et à la réduction de l'agressivité verbale et physique, a pour vocation de contenir les débordements liés aux problématiques du public accueilli et de permettre à chacun d'avancer à son rythme.

Une équipe spécifique, localisée rue Carpeaux à Roubaix et intégrée au DITEP, est dédiée à l'accompagnement précoce : le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile ou SESSAD. Celui-ci accueille des enfants âgés de 0 à 8 ans en 2023 au nombre de 15. Ses interventions se concentrent autour de 3 axes :

- Le travail de collaboration avec la famille et l'accompagnement sur les dimensions sociale et scolaire.
- Accompagnement précoce du jeune enfant et de sa famille : Le dépistage, le diagnostic et les soins, réalisés de façon précoce, permettent de réduire ou d'éviter l'aggravation des troubles chez les enfants, en apportant des réponses appropriées à leurs besoins. Ces accompagnements constituent aussi un soutien aux familles, en leur apportant de l'information, de l'aide et des conseils.
- Le soutien des familles à domicile : Si la famille est souvent en difficulté face aux troubles de leur enfant, elle est aussi la ressource essentielle d'un potentiel de changement. Les liens avec la fratrie sont également pris en considération.

1) L'apport du pôle pédagogique :

Détermination d'objectifs pédagogiques facilitant l'accès aux savoirs et aux apprentissages

Les priorités, les objectifs d'apprentissage sont définis par l'équipe enseignante et sa coordinatrice en fonction des programmes de l'Education nationale et du Socle commun de connaissances et compétences. La formation spécifique des enseignants de l'UE ayant une spécialisation permet de définir des aménagements et des adaptations pédagogiques (supports, outils, contenus, évaluations) nécessaires pour les élèves accueillis et leurs différents troubles ou handicaps.

Détermination d'objectifs et d'actions pédagogiques facilitant l'accès aux savoirs et aux apprentissages en vue d'une orientation professionnelle

Des éducateurs d'atelier (bois, ruche cuisine, arts plastiques, astuce de vie, etc.) interviennent auprès des jeunes accueillis sur le pôle pédagogique afin de définir des projets et actions culturelles, artistiques, sociales, sportifs pour contribuer à l'insertion sociale et préprofessionnelle des jeunes de plus de 12 ans.

Des stages sont organisés en Associations ou en entreprises pour découvrir les différents métiers.

En collaboration avec les établissements scolaires, des brevets et diplômes sont proposés aux jeunes tels que le CFG (Certificat de Formation Générale), l'ASR (Attestation de Sécurité Routière).

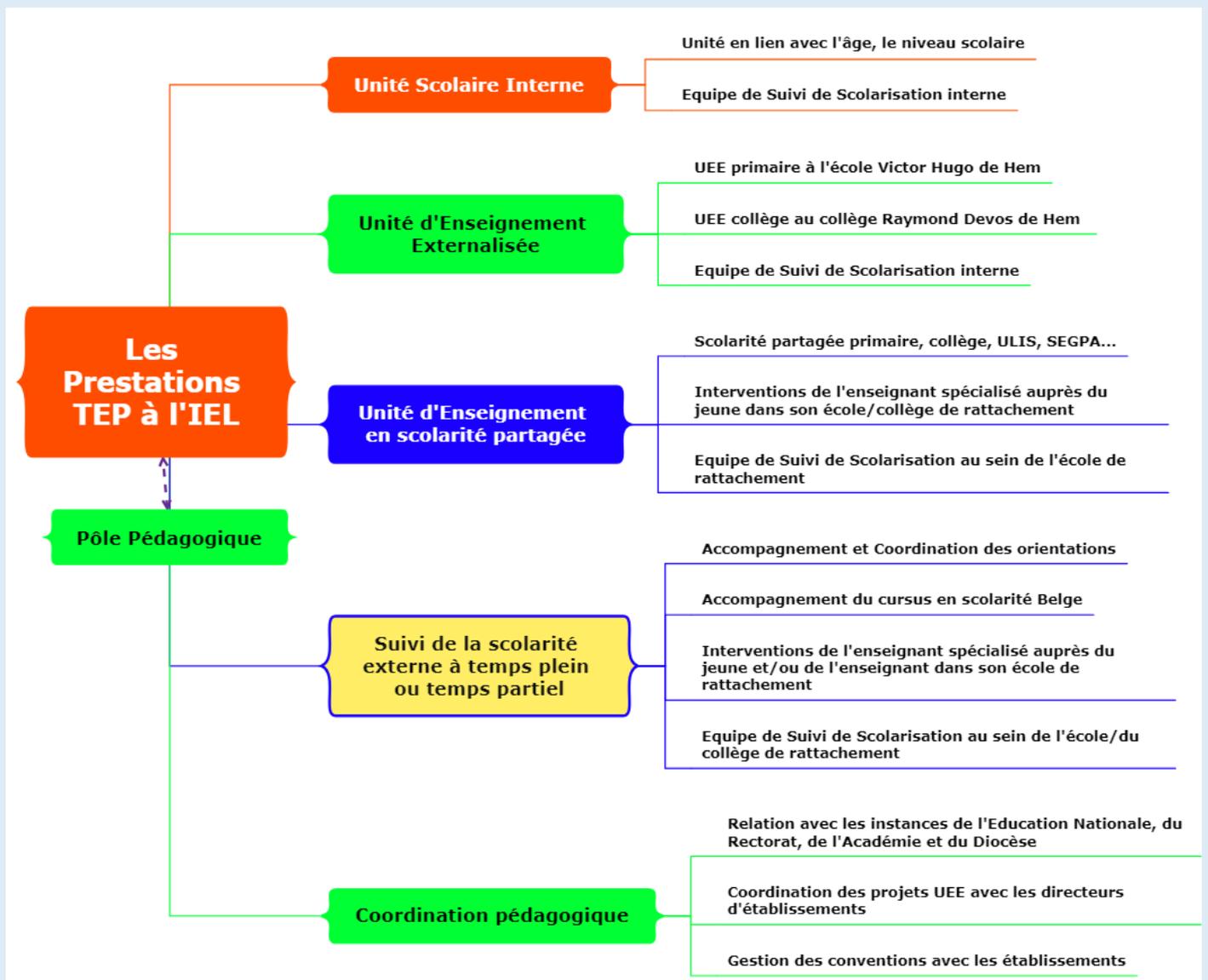
Des livrets et bulletins trimestriels évaluent leurs compétences techniques.

Aménagement de la scolarisation : Parcours de formation pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap

Chaque jeune bénéficie d'un parcours différencié, adapté répondant au Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) défini par la MDPH. Les parcours des élèves sont évalués et interrogés régulièrement lors de réunions formalisées : ESS (Equipe de suivi de scolarisation), ES (Equipe éducative), PPA, TEP, concertations pédagogiques, points et bilans de parcours.

Ces temps permettent un travail de coopération et de collaboration entre les différents professionnels de l'établissement et professionnels des autres structures, des écoles. Les dispositifs proposés aux élèves sont construits par l'équipe enseignante et sa coordinatrice en adéquation avec le projet d'établissement et en concertation avec les autres professionnels de l'IEL.

Dans chaque dispositif, unité scolaire, les objectifs pédagogiques, les niveaux d'enseignement dispensés, les horaires, les lieux, les modalités d'organisation des scolarités partagées, sont élaborés par l'équipe pédagogique en lien avec les autres professionnels. Les parcours proposés au DITEP sont les suivants :



IV. Des prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

L'IEL est régulièrement sollicité pour intervenir dans la construction d'un plan d'accompagnement global (PAG) qui est la résultante d'une interpellation de la MDPH pour proposer des réponses individualisées, souples et sur mesure, adaptées aux besoins et aux projets des personnes handicapées sans solution ou en risque de rupture d'accompagnement. L'ensemble des partenaires sur un territoire se mobilisent afin d'apporter une solution qui réponde autant que possible aux besoins et attentes de la personne.

Nous sommes, de par les problématiques du public que nous accueillons, souvent confrontés à des situations dites complexes. Sachant l'épuisement que celles-ci peuvent induire nous sommes parties prenantes de prises en charge mutualisées préventives. C'est ainsi qu'est né, de la coordination des 3 ITEP Roubaix-Hem, Tourcoing et Croix, le service Appui, relais-répit porté par l'AFEJI présentait précédemment.

La symptomatologie liée aux troubles de l'attachement, voire avec des troubles psychiatriques associés, engendre la nécessité de travailler les repères, la stabilité dans une logique de "pas de côté".

Nous devons particulièrement être vigilant à :

- La demande du jeune et de sa famille, voire travailler la non-demande,
- L'accueil de la demande des partenaires parfois sur la défensive ou épuisés,
- La mise en place du lien avec le jeune en soignant les arrivées et les départs, en évitant les zones d'incertitudes (qui accueille pendant les vacances scolaires, jusque quand...), en permettant de faire relais via un objet, un processus permettant de maintenir la présence de l'ITEP auprès du jeune même en son absence...
- Ce qui fait contenance pour le jeune : les lieux, les professionnels, la permanence de la continuité du projet...

Pour accompagner un tel parcours une équipe de professionnels est mobilisée. A l'IEL nous retrouvons un chef de service, un éducateur référent, une assistante de service social et un(e) psychologue. Parfois nous retrouvons également un second éducateur portant la coréférence pour augmenter le nombre de personnes ressources.

A l'IEL nous vivons différents types de maillage autour de situation complexe de jeune tels que :

- 3 ITEP, Service Appui-Relais-Répit, Equipe Mobile de Santé Mentale, Unité de Soins en Santé Mentale, Référence ASE, Famille d'accueil, centre de formation, association Itinéraires Lille.
- 1 ITEP, 1 IMPRO, 1 Centre Habitat, Référence ASE, SESSAD.
- 2 ITEP, PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées des Papillons Blancs de Lille), Educateur libéral, Ecole de secteur, Famille.
- 2 ITEP, 1 Foyer, 1 Service d'accueil temporaire, Référence ASE, retours famille coordonnés.

Dans ces situations le rôle de l'éducateur référent est central, garant de la référence du parcours. Comme ces situations mobilisent un grand nombre de professionnels il est pertinent de penser une formalisation des rencontres. Afin de bien communiquer et de nous coordonner sur les situations nous procédons, dans le cadre de ces maillages, à des réunions de différents niveaux.

Les réunions de Niveau 1 concernent les professionnels en contact direct avec le jeune. L'objectif est de s'étayer mutuellement, de se donner des conseils afin de trouver les meilleures stratégies pour accompagner le jeune. L'idée est de sécuriser l'emploi du temps du jeune, de permettre une harmonie dans les propositions faites, d'homogénéiser les supports visuels... Un cadre de l'un des établissements accompagne les échanges pour animer la réunion.

Ces réunions sont préalables à celles de niveau 2. Elles se déroulent au rythme d'une par trimestre.

Les réunions de niveau 2 permettent d'évoquer le planning, la répartition intra et inter-institutionnelle des temps d'accueil du jeune, les modalités d'échange avec les services partenaires (ASE, soins, PJJ...), et au bout du compte le projet d'accompagnement global et interinstitutionnel du jeune. Les personnes présentes sont les cadres intermédiaires et les responsables des services, les cadres soignants (médecins, cadres infirmiers de santé, psychologues), l'assistante sociale, le référent social si la situation le nécessite.

Ces réunions sont préalables à celles de niveau 3. Elles se déroulent au rythme d'une par trimestre.

Les réunions de niveau 3 rassemblent les directeurs ou directeurs adjoints, les médecins responsables de service hospitalier, les décideurs au niveau des autorités de tutelle et de contrôle (ARS, MDPH, ASE, PJJ, etc.). Elles ont pour objectif de superviser le réseau, d'en mesurer l'équilibre et la pertinence, d'adapter les moyens humains et matériels à la problématique du jeune.

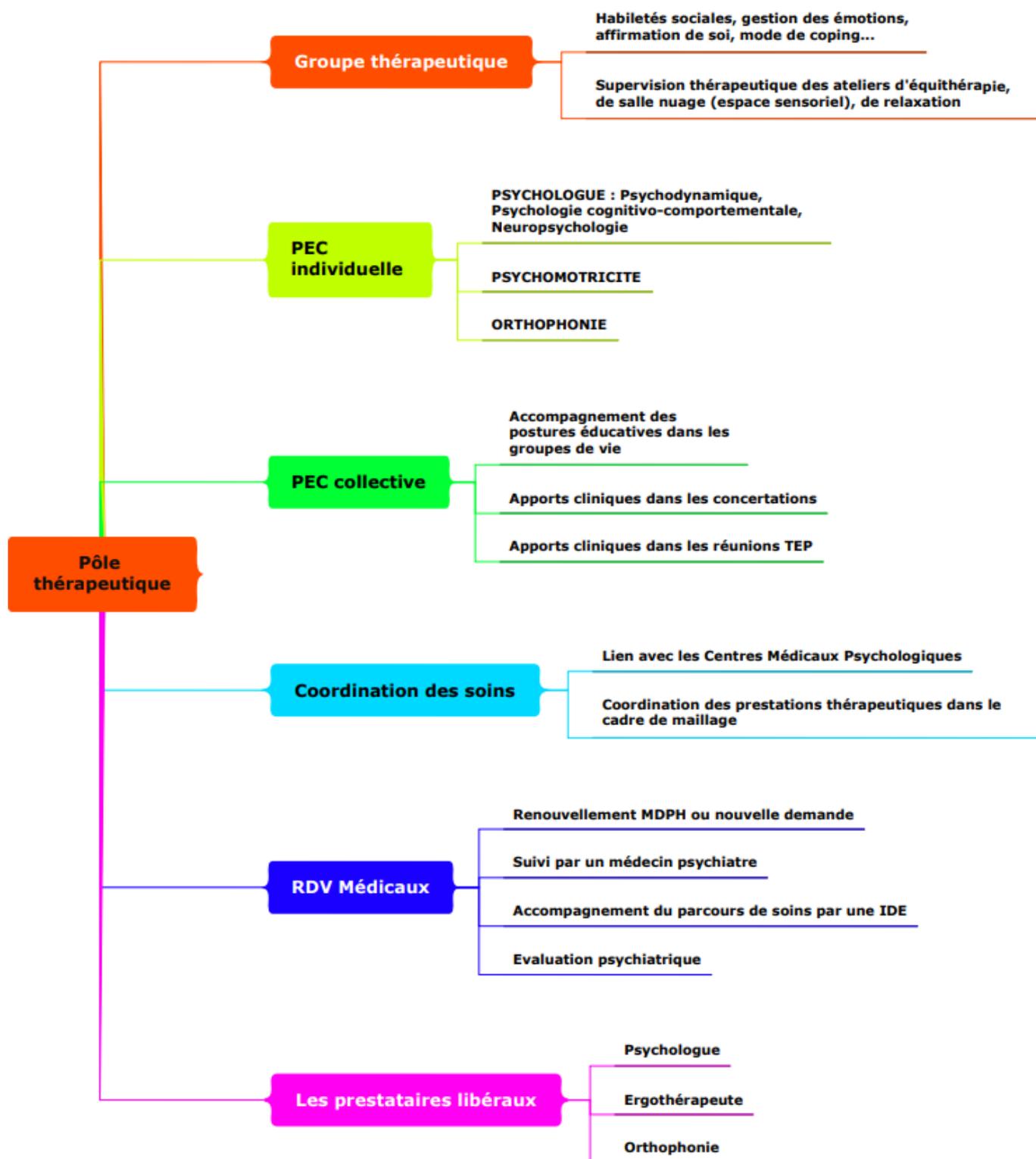
Lorsqu'une situation complexe d'un jeune est portée en interne nous recherchons les acteurs de droits communs du bassin de vie de ce dernier pour trouver des relais. Nous pouvons alors nous rapprocher des clubs de prévention, des associations telles que le Secours Populaire, les Restos du Cœur, La Société Protectrice des animaux, Parkour 59...

Nous développons également des réponses telles que :

- Des séjours de remobilisation, dans une dynamique éco-citoyenne et solidaire, permettent de mobiliser des usagers autour de projets courts et concrets dans un contexte différent en chantier participatif. Ces jeunes peuvent découvrir un environnement social et de travail propre à ces chantiers qui pour la plupart leurs est inconnu. Dans une démarche bienveillante, ces actions ont pour objectifs de valoriser les usagers par des pratiques manuelles et concrètes dans un cadre et avec des règles différentes de celle de l'institution.
- Des séjours de rupture, qui sont en projet, pour des jeunes dont la problématique psychique n'est plus compatible, pour un temps, avec la vie institutionnelle. L'idée est d'extraire ces jeunes dans un environnement autre et serein pour travailler en équipe restreinte sur leurs difficultés, pour rétablir le lien ou permettre une évaluation.

V. Des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Une équipe composée d'un chef de service paramédical, de 5 psychologues (4,4 Équivalents Temps Plein ou ETP), 3 psychomotriciennes (2,87 ETP), 2 orthophonistes (1,48 ETP), 3 infirmières (2 ETP), 1 secrétaire médicale (0,5 ETP) et 3 médecins psychiatres (0,63 ETP) accompagnent les projets de soins des jeunes accueillis au travers de différentes modalités représentées dans le schéma ci-dessous :



L'interaction de l'IEL avec son environnement

I. La cartographie des partenaires

Notre établissement inscrit durablement ses actions dans son territoire. Le déploiement du Dispositif Intégré est venu reconnaître une ouverture historiquement importante sur le milieu dit « ordinaire ». Que ce soit sur le registre de l'accès aux soins ou aux droits, sur celui de la scolarisation, des loisirs ou de l'emploi, de l'exercice large de la citoyenneté, les options de droit commun seront systématiquement privilégiées dès lors que la situation d'un usager se prête à cette mobilisation.

Les partenariats sont envisagés au quotidien comme des acteurs indispensables à l'accompagnement global de la personne accueillie. Nous nous investissons au maximum de nos moyens pour participer aux coopérations partenariales afin de réaliser un accompagnement de soutien pour les familles, professionnels des structures d'accueil et jeunes « hors nos murs ». Ces partenariats prennent plusieurs formes et recouvrent de multiples réalités dans le projet du jeune.

Il y a le partenariat propre à l'administration de la situation du jeune, qui porte notamment sur les aspects pluri-institutionnels et sont considérés comme fonction support à la prise en charge.

Un autre partenariat est dévolu particulièrement à la prise en charge et la qualité de collaboration est alors intimement liée à l'évolution du jeune lui-même. Ce partenariat partage avec le DITEP la réalité du terrain et l'expression du trouble. Les interventions sont quelques fois conjointes en parallèle auprès du jeune et de ses parents ; L'ASE, la pédopsychiatrie, la Maison des Aidants, l'école au sens large et la PJJ sont de ceux-là. Pour remplir sa mission, notre établissement s'appuie sur des partenariats forts et de confiance.

Notre DITEP est fortement investi dans l'accompagnement de ses partenaires et parties prenantes. Ainsi, les formations internes de prévention de la violence, au concept d'autodétermination entre autres sont ouvertes aux parents et aux professionnels de l'ASE, des autres DITEP et des directeurs et animateurs des centres de vacances pouvant accueillir les enfants avec troubles psychiques.

Partenariat institutionnel

- | | |
|---|---|
| → Agence Régionale de Santé (ARS) | employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. |
| → Maison Départementale Des Personnes Handicapées (MDPH) | → URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux |
| → Éducation Nationale | → CREA I : Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations |
| → Association des Dispositifs ITEP et de leurs réseaux (AIRE) | → UNADERE, le CEDRE pour des achats maîtrisés et responsables |
| → Centre de Ressources Autismes (CRA) | |
| → NEXEM : la principale organisation professionnelle représentant les | |

Liens avec d'autres établissements de l'UCL

Les services et écoles de l'Université Catholique de Lille proposent des formations (CAP mécanique), des stages (informatique, horticulture), des formations pratiques dans leur Fab Lab (Graine de Makers), de l'ingénierie pédagogique et la mise à disposition de leur living labs pour les projets du « Bien vivre ensemble », l'accès aux formations sociales pour la montée en compétences des professionnels.

Le complexe sportif de l'UCL est mis à disposition des enfants et adolescents de notre établissement.

Participation directe dans la prise en charge

- MDPH : Maison Départementale Des Personnes Handicapées
- Conseil Départemental - Aide Sociale à l'Enfance
- PJJ : Protection Judiciaire de la jeunesse
- ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- CFA : Centre de Formation des Apprentis
- CFAS : Centre de Formation des apprentis spécialisé
- Cap Emploi.
- Pôle Emploi,
- MLI : Mission Locale Insertion
- FFSA : Fédération Française du Sport Adapté
- Club de prévention
- Centres de loisirs et de vacances
- Autres D.I.T.E.P.
- Education Nationale : enseignants référents, autres établissements scolaires
- Services de psychiatrie infanto-juvénile ou de psychiatrie adulte, hôpital de jour.
- Intervenants médicaux et paramédicaux extérieurs.

Partenariat local

- Secours Populaire
- Conservatoire et écoles de Croix
- Fermes (agricoles et animalières)

Travail en réseaux pour des interventions techniques et cliniques

- La Maison des Aidants
- La plateforme 360
- Autres D.I.T.E.P.
- IME : Institut Médico Educatif
- IM.PRO : Institut Médico Professionnel
- SAVA : Service d'Accompagnement à la Vie Autonome
- Travail avec un réseau d'entreprises pouvant accueillir les jeunes pour des stages

Nous cherchons à développer les partenariats avec l'EPSM et le sanitaire pour faciliter l'accompagnement médical et la poursuite des soins notamment lors du passage à l'âge adulte. Mais la situation du secteur psychiatrique dans notre région complique fortement cette mise en œuvre.

Les prestations indirectes de l'IEL : les supports structurel et logistique

La nomenclature SERAFIN PH qualifie les fonctions de management, de gestion, de logistique comme des fonction « indirectes ». Nous devons cette qualification au fait que ces fonctions ne soient **pas directement en lien avec un projet individuel d'une personne accompagnée** et ne permettent pas de répondre à un ou plusieurs de ses besoins. Pour autant, elles **sont indispensables au bon déroulement et à la qualité des prestations « directes »** tel que l'accompagnement à l'apprentissage ou aux actes de la vie quotidienne, etc.

Par exemple, pour répondre au besoin d'être accompagné à l'école, nous avons besoin :

- ✓ D'une prestation directe : être accompagné par un éducateur / enseignant pour aller à l'école et dans la tenue des devoirs
- ✓ D'une prestation indirecte : de par le management, préparer les équipes à l'accompagnement hors les murs institutionnels,
- ✓ D'une prestation indirecte : mise à disposition de véhicule de service et / ou programmation des transports pour assurer le déplacement DITEP-école.

Ces **prestations indirectes**, également nommées **fonctions supports et de pilotage**, sont réparties par SERAFIN PH en 2 catégories :

- **D'une part, la fonction de pilotage, qui regroupe les actions liées à gérer, à manager, à coopérer ; Il s'agit des fonctions relatives :**
 - à la gestion des ressources humaines, au dialogue social et à la qualité de vie au travail,
 - à la gestion administrative, budgétaire, comptable et financière.
- **D'autre part, les fonctions logistiques mobilisées au sein de l'établissement ; il s'agit des fonctions relatives :**
 - aux travaux nécessaires pour accueillir les usagers dans des locaux agréables et sécurisant,
 - à la fourniture des repas,
 - à l'entretien du linge et des locaux,
 - à l'organisation des transports des usagers en lien avec le projet individuel.

I. Le support structurel de l'IEL : gérer, manager et coopérer

1) La gestion des ressources humaines et management : politique et stratégie

Notre DITEP est le seul établissement médico-social au sein de l'Institut Catholique de Lille. Ainsi la mobilité des professionnels est limitée et c'est une dynamique RH qui doit permettre de fidéliser les salariés au sein de l'établissement tout en leur permettant une évolution conforme à leurs souhaits.

Notre collectif permet de mixer des professionnels qui ont réalisé leur carrière au sein de notre établissement avec des jeunes diplômés attirés par les projets de l'établissement et la construction collective qui les anime. Comme tous les établissements médico-sociaux, notre DITEP rencontre des difficultés de recrutement notamment pour les postes de médecins Psychiatres. Nous n'avons d'ailleurs pas trouvé de successeur à notre Médecin Psychiatre, responsable du secteur médical et paramédical, lors de son départ en retraite fin août 2022. L'équipe thérapeutique s'est ainsi étoffée de plus de profils paramédicaux et nous avons encore la chance d'avoir l'équivalent d'un mi-temps de Psychiatre au sein de notre établissement.

Une politique d'accueil des nouveaux arrivants est mise en place. Chaque nouvel embauché rencontre la responsable RH ainsi que la Responsable Qualité et Gestion des Risques qui fait un point exhaustif sur les outils à disposition. Une demi-journée d'accueil est également organisée afin de communiquer sur l'organisation, le fonctionnement et les enjeux de l'établissement.

La démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail est ainsi menée depuis 2019 et un COPIL QVT qui rassemble des représentants de l'ensemble des pôles et services a été constitué. Un baromètre social (questionnaire sur la QVT) est également mis en place. Cette commission de travail n'a pas encore trouvé son rythme de fonctionnement et c'est l'un des axes d'amélioration de la politique RH de l'établissement.

La volonté est **d'inscrire chaque salarié dans une démarche de formation**. Des formations récurrentes permettent ainsi d'associer l'ensemble des pôles et services autour de la prévention et la gestion des crises, de la sensibilisation à l'autisme à travers le partenariat autour du dispositif SENSIBOX.

La crise sanitaire a mis en lumière la place importante des nouvelles technologies dans notre société et de fait, dans notre travail. Que ce soit sur le plan éducatif, où l'utilisation des supports numériques s'est invitée dans la relation éducative, ou sur le plan administratif et de management où le télétravail et les réunions web se sont imposés, l'expérience que nous avons vécue collectivement nous conduit à réfléchir tous à l'augmentation de nos capacités à développer et encadrer l'usage de ces nouvelles possibilités. Un axe fort de notre politique de formation doit être de **former l'ensemble de nos salariés à des technologies au service de nos missions et d'une meilleure communication**.

L'Institut Catholique de Lille a fait le choix, suite à la réforme des instances représentatives du personnel, de **préserver un CSE local**. L'établissement attache également une importance à faire vivre les temps d'échanges et de partage sur les sujets qui touchent directement aux ressources humaines et l'évolution des projets au sein de l'association.

2) La gestion administrative et financière : politique et stratégie

La gestion financière de l'établissement est confiée au service administratif et finance. Piloté par la Responsable administratif et Finance (RAF), le service transversal est placé sous la hiérarchie du directeur.

- ☞ Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de l'établissement est unique, il est négocié en direct par l'établissement qui établit également seul l'Etat Prévisionnel Recettes et Dépenses (EPRD) et Etat Réalisé Recettes et Dépenses (ERRD).

La paie est établie en interne, l'établissement étant le seul établissement médico-social de l'association et le seul sous convention collective 66. Nous nous faisons appel à Nexem en cas de points particuliers liés à la paie ou aux RH. Deux personnes sont capables de faire la paie : la RH et la RAF.

II. Le support logistique de l'IEL : fonctions support et logistique

Constituant le **pôle des fonctions support**, les services ci-dessous **sont placés sous la hiérarchie du secrétaire général de l'IEL**.

La **sécurité et la conformité des processus de fonctionnement** sont, comme le restant des prestations de l'établissement, **assurés par le responsable qualité et gestion des risques**. Ce dernier opère en concertation et collaboration avec le secrétaire général.

Le pilotage par l'amélioration continue de la qualité et la gestion des risques

I. Les fondements de la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques au sein de l'IEL

En 2019, l'IEL a fait le **choix de mettre en place une démarche d'amélioration** continue de la qualité et de la gestion des risques de ses processus de fonctionnement et de son activité pour diverses raisons :

- La démarche qualité et gestion des risques traduirait **l'engagement de l'IEL pour offrir un accompagnement de qualité aux personnes accueillies**,
- La démarche d'amélioration continue est **un outil de pilotage des fonctionnements de l'établissement de manière participative** puisqu'il repose sur le travail de groupe et la tenue d'ateliers incluant les professionnels concernés et/ou intéressés par l'amélioration à mettre en place,
- **Les résultats des évaluations de la qualité et de la gestion des risques, qui pour rappel constitue un levier d'action pour la mise en place d'une démarche qualité**, sont pris en compte dans le renouvellement de l'autorisation de l'établissement¹,
- **Les démarches d'évaluation, de contrôle et d'inspection par les autorités de financement et de contrôle (ARS, HAS, IGAS ...)** sont conduites selon les principes de la démarche d'amélioration continue, autrement dit, les évaluations visent à évaluer la maturation du fonctionnement des process du point de vue de l'amélioration continue (*planifier, faire, tracer ce qu'on a fait, analyser l'écart puis réajuster*).
- La démarche qualité et gestion des risques permettrait à l'IEL de **passer d'une culture de l'informel et de l'oral quasi-exclusifs à une culture de documentation et de cadrage des fonctionnements moyennant les législations en vigueur**. Cette culture est naturellement appuyée et renforcée par l'informer et l'oral.

Enfin, notons dans ces fondements qu'il s'agit bien **de deux démarches distinctes** :

- ☞ **Une démarche qualité et gestion des risques** : elle implique **la définition des processus et l'organisation des fonctionnements tels que les législations le décrètent**,
 - Exemple : définir le processus des médicaments (qui fait quoi et comment) selon les recommandations de l'OMÉDIT² et la HAS.
- ☞ **Une démarche d'amélioration continue de la qualité et la gestion des risques** : elle implique la **révision continue des process et fonctionnements préalablement définis et posés**. Cette révision vise à mesurer les écarts vis-à-vis des législations puis à étudier / analyser avec les professionnels les actions de correction / d'amélioration à mettre en œuvre en prenant en compte leur réalité d'exercice sur le terrain.
 - Exemple : Mesurer les manquements / défauts de traçabilité de l'administration des médicaments puis étudier / analyser les raisons (*insuffisance de matériel de traçabilité, turn over et méconnaissance des procédures de traçabilité ...*) pour enfin établir une deuxième version de fonctionnement (*une version 2 de la procédure de traçabilité*).

¹ Le Décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS

² OMÉDIT : observatoires des médicaments, dispositifs médicaux et innovations thérapeutiques

II. L'évaluation de l'établissement : une mission phare du service QGDR

Dans le cadre de ses missions, le **responsable QGDR** prépare l'IEL pour la passation des **évaluations** le concernant à savoir, **l'autoévaluation selon les procédures de la HAS et l'évaluation externe** par un organisme habilité.

1) Des évaluations en 2013 et 2014 et une politique QGDR 2019-2022

Datant, pour les dernières, respectivement de 2013 et 2014 les évaluations interne et externe de l'IEL devait être reconduites en 2020 et 2019. Coïncidant avec la mise en place de la démarche qualité et gestion des risques au sein de l'IEL, la crise sanitaire COVID et la publication de la nouvelle procédure d'évaluation des ESSMS par la HAS, **les dates d'évaluation ont été reportées sur validation de l'ARS.**

Ainsi, l'IEL s'est engagé vis-à-vis des autorités de tarification et de contrôle dans :

- ☞ La mise en place **d'une démarche QGDR globale** intégrant tous les services et pôles et basée sur **un plan d'actions élaboré à partir des résultats des anciennes évaluations, le CPOM 2020-2024 et les audits que le service QGDR conduirait ; c'est la politique QGDR 2019-2022 de l'IEL,**
- ☞ La rédaction d'un **rapport d'activité du service QGDR** à communiquer aux autorités de tarification et de contrôle,
- ☞ La **conduite d'une auto-évaluation selon la nouvelle procédure de la HAS** une fois que le manuel et le référentiels seraient publiés.

2) Une autoévaluation en 2022

C'est en novembre 2022 que le **service QGDR conduit une auto-évaluation.** Elle est alors organisée comme suit :

- ☞ **Conduite d'audits et d'évaluations** de plusieurs processus et fonctionnements mis en place depuis 2019 dans le cadre de la démarche QGDR,
- ☞ **Conduite d'une évaluation selon la nouvelle procédure de la HAS** accompagné d'évaluateurs (*cadre supérieur de santé, ingénieurs qualité*) du réseau régional de qualité.
 - Par cet accompagnement, l'IEL participe alors à la première expérimentation des grilles d'évaluation élaborées par le réseau régional ; des travaux de production auxquels le responsable QGDR de l'IEL participe afin de représenter l'IEL ainsi que le secteur de la petite enfance / handicap.

C'est **sur la base de cette évaluation que le service QGDR élabore la politique QGDR 2023-2027** exposée dans les parties qui suivent.

3) Une évaluation externe en octobre 2023

Cette politique qualité 2023-2027 intègre les axes d'amélioration émanant des résultats de l'évaluation externe réalisée en octobre 2023.

III. Politique qualité et gestion des risques 2023-2027

☞ Engagement de la direction

La **direction de l'IEL prolonge son engagement** pour la qualité, la gestion des risques et l'amélioration continue par :

- L'intégration des travaux et suggestions du COPIL Qualité et Gestion des Risques aux éléments de prise de décision et de gouvernance,
- L'intention d'investissement dans un système d'informations permettant de piloter la démarche.

☞ L'orientation de la politique

Cet engagement traduit une **volonté de co-construire avec les professionnels** et aussi celle de **bâtir un système d'informations durable et fiable** permettant une gestion pérenne et fonctionnelle de la démarche QGDR.

☞ Les objectifs stratégiques

Objectifs	Source de l'objectif
Continuer le déploiement de la démarche qualité et gestion des risques reposant sur le principe de l'amélioration continue	Engagement de direction Obligation légale
Mettre en place un système d'informations (logiciel) pour le pilotage de la démarche qualité et gestion des risques → Un logiciel permettant le suivi du Plan Assurance Qualité par le responsable QGDR et les membres du COPIL QGDR	Besoins du service QGDR Pérennisation de la démarche QGDR
Redynamiser le COPIL QGDR et définition d'un calendrier annuel régulier (réunion 1 fois toutes les 3 semaines)	Besoins du service QGDR Déploiement de la démarche QGDR
Formation du COPIL QGDR au pilotage de la démarche QGDR , y compris le pilotage sur le futur logiciel	Besoins du service QGDR Pérennisation de la démarche QGDR
Accomplir la mise en œuvre de la fiche CPOM « Droits des usagers et démarche d'amélioration continue de la qualité »	Engagement du service QGDR CPOM avec ARS
Mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'actions découlant de l'autoévaluation de novembre 2022 et faisant	Haute Autorité de Santé / HAS Pérennisation de la démarche QGDR
Préparer l'établissement à l'évaluation externe selon la nouvelle procédure HAS ; évaluation prévue au dernier semestre 2023	Pérennisation de la démarche QGDR Obligation légale
Mettre à jour le plan d'Assurance Qualité et Gestion des risques à la suite de l'évaluation externe puis sa mise en œuvre	Pérennisation de la démarche QGDR Obligation légale

Les objectifs du DITEP pour la période 2023/2027

Au même titre que le plan d'action 2018-2022, l'exécution du présent plan 2023-2027 repose sur le principe d'amélioration continue exigeant la co-construction et la participation des professionnels concernés.

Ainsi, aux groupes de travail de planification et étude des projets, sont et seront présents :

- ☞ Les responsables des pôles et les chefs de services pour donner les orientations nécessaires à l'atteinte des objectifs et la mise à disposition des moyens et validation des projets,
- ☞ Le responsable QGDR pour l'ingénierie et méthodologie de projet, la construction des processus et la veille réglementaire et législative
- ☞ Et les professionnels pour l'expression des besoins et la réflexion des processus de fonctionnement au regard des réalités du terrain.

Fiche actions : objectif pilotage du dispositif

Adeptes du management participatif, l'IEL vise la formalisation de son fonctionnement basée sur une gouvernance et un pilotage participatifs par la mise en place du **document unique de délégation « DUD »**.

Description projet / Objectif	Modalité de mise en œuvre	Etat / échéance
Formaliser les délégations de direction au : - au CODIR : directeur, coordinatrice des pôles T-E-P, secrétaire général - au COPIL : directeur, coordinatrice des pôles T-E-P, secrétaire général, Responsable RH, Responsable QGDR, chef de service paramédical, coordinatrice pédagogique et chefs de services socio-éducatifs.	Obtenir accord ICL	2024
	Mettre en place le Document Unique de Délégation (DUD) déclinée à l'IEL	2024 à 2025

Le DUD précise par écrit les compétences et missions confiées par délégation aux professionnels impliqués dans la gouvernance et le pilotage de l'établissement ou service. Il fait appel à différents modes de formalisation de délégations, par exemple le mandat, la délégation de pouvoir, la délégation de signature, le contrat de travail

Fiche actions : objectif vis-à-vis du public accueilli

Description projet / Objectif	Modalité de mise en œuvre	Etat / échéance
Développer la fonction du diagnostic infantile concernant les enfants accompagnés par l'IEL (pour éviter les délais d'attente chez nos partenaires).		2025 à 2026

Des objectifs transversaux pour les pôles TEP

Description projet / Objectif	Modalité de mise en œuvre	Etat / échéance
Maintenir une activité de qualité dans un contexte de rénovation d'établissement		
Accompagner le phasage des travaux par une organisation et une communication bienveillante et offrant le plus de repères.	COPIL projet immobilier	Juillet 2023 A Fin travaux
Accentuer une démarche plus écoresponsable : transport (véhicule électrique, accès aux cartes de transport gratuite pour les usagers, favoriser la mobilité douce, ...)		
Accentuer une démarche plus écoresponsable : alimentation (circuit-court, produit de saison, équilibre alimentaire		
Accentuer une démarche plus écoresponsable : vigilance quant à l'eau, le plastique, ... les ondes, l'électricité	installation de panneaux électriques, etc...	
Accentuer une démarche plus écoresponsable : végétalisation des espaces extérieurs et notamment la cour de récréation.		
Développer l'usage de l'outil "Dossier Unique de l'Usager : Imago" - Mise à jour des emplois du temps, - évaluation des prestations en lien avec le PPA	Temps de travail / ateliers institutionnels les vendredis après midi	Mars 2023 A Mars 2025
Développer le partage des emplois du temps + évaluation PPA avec les familles	Ouvrir sur Imago le portail Usager = le portail à destination des familles	
Repenser la structuration de l'accompagnement autour de l'Inclusion notamment au regard de l'augmentation des demandes de suivi en ambulatoire.		
Projeter l'implication organisationnelle et dans la gestion de la file active de la création d'un SESSAD pour les jeunes de 9 à 16 ans.		
Préparer les jeunes à une scolarisation pré-professionnelle extérieure.	Créer un parcours interne de formation	
fluidifier l'accompagnement et la connaissance autour des jeunes en situation complexe.	Créer un poste coordinateur de parcours	Création en septembre 2023
Accompagner les familles à être acteur principal du parcours de soin des jeunes accueillis (gestion des traitements, rendez-vous médicaux, suivis paramédicaux...)	Café rencontres	Depuis janvier 2023
Pour faciliter la généralisation des supports de communication à l'attention des jeunes notamment porteurs de trouble du spectre autistique	Déployer / sensibiliser aux supports BD santé	Depuis janvier 2023
	Créer une base de données numériques imagées	
Prévention des risques liés aux écrans	Mener un travail de fond quant à la prévention aux écrans	

Des objectifs pour renforcer l'interaction du DITEP avec son environnement

Description projet / Objectif	Modalité de mise en œuvre	Etat / échéance
Être un établissement ressource pour les autres professionnels sur les problématiques de troubles du comportement quelle que soit l'étiologie de ces troubles	Création de support d'information-formation à l'attention des équipes	
	Intervention ciblée dans les établissements demandeurs pour l'aide au diagnostic ou pour réflexion autour de démarches éducatives au regard de la situation.	
	Actions dans le cadre de la prévention aux écrans auprès des familles, des écoles, des partenaires.	
identifier les zones blanches à proximité de notre territoire (Public accompagné, âge, mode d'intervention, besoins localisés ?) notamment pour le SESSAD afin d'affiner la gestion de la liste d'attente, nos réorientations ou dans le cadre d'un SESSAD grand.	Mener un travail avec les partenaires et l'ARS	

Les objectifs du pôle des fonctions support

Description projet / Objectif	Modalité de mise en œuvre	Etat / échéance
1) Le secrétariat administratif		
Déployer le nouveau référentiel de suivi d'activité élaboré par l'AIRE ³	Former les professionnels Adapter les moyens de travail Déployer le référentiel	En cours depuis janv.2023
Améliorer et rédiger les processus de fonctionnement du service	Ateliers de travail : responsable qualité et gestion des risques + assistants administratifs	En cours depuis janv.2022
2) Le transport		
Maintenir la définition du processus de fonctionnement du service	Ateliers de travail : responsable qualité et gestion des risques + coordinateur des transports + chauffeur	En cours depuis octob.2022
3) La restauration		
Maintenir la commission de restauration intégrant les représentants des familles et enfants	Mettre en place la commission, suivi des plans d'action : direction et responsable qualité et gestion des risques	En continu
Améliorer le système de recueil des besoins en repas (effectifs des groupes de vie)	Etudier le processus, produire les documents (<i>information des salariés, procédures et protocoles, note de service, etc</i>) et communiquer	2024
Améliorer le système de déclaration des allergies pour l'adaptation des repas	Etudier le processus, produire les documents (<i>information familles et salariés, procédures et protocoles, note de service, etc</i>) et communiquer	2024
4) Le bionettoyage		

³ AIRE : Association des ITEP et de leurs Réseaux

Renouveler les vêtements de travail	Groupes de travail : responsable qualité et gestion des risques + professionnels + secrétaire général	En cours depuis Janv.2022
	Adaptation du projet aux besoins des professionnels : collaboration avec la médecine de travail	
Mettre en place le plan de nettoyage	Production de documents par le responsable qualité et gestion des risques	En cours depuis sept.2022
	Formation du personnel interne aux procédures et protocoles élaborés	Juillet 2023
5) La fonction linge		
Renouveler le linge plat mise à disposition des personnes accueillies	Etude des besoins de l'IEL en linge, redéfinition des dotations, étude du projet (planification, coûts), acquisition et mise à disposition	Depuis juin 2022
Maintenir la qualité de prestation blanchisserie du sous-traitant Outiller les agents du service entretien en charge de la fonction linge	Audits divers et variés	En continu
	Groupe de travail : responsable qualité et gestion des risques + assistante technique + comptable + secrétaire général	En continu
6) Le système informatique et système d'informations		
Achever / finaliser la campagne de renouvellement et modernisation du parc informatique : ordinateurs, imprimantes, équipements, etc.	Etude des besoins de l'IEL, étude du projet (planification, coûts), acquisition et mise à disposition	En cours depuis fév.2023
	Mettre en place un suivi et une maintenance réguliers	
Modéliser le processus d'archivage des données informatisées	Ateliers de travail : responsable qualité et gestion des risques + DPO + les professionnels concernés	En cours depuis sept.2022
Achever / finaliser la mise en place d'une Gestion Electronique des Document (GED)	Former l'encadrement aux règles de la GED	2024
	Former les professionnels aux règles de la GED	2024
	Transférer le GED du portail institutionnel du service QGDR au service secrétariat après formation	2024-2025
Concevoir et développer des systèmes d'informations selon les besoins de la structure	Ateliers de travail : responsable qualité et gestion des risques + DPO + les professionnels concernés	En continu
Mise en œuvre de solutions permettant de répondre aux enjeux de sécurité des données	Cartographier les risques Auditer le système actuel Mettre en place d'actions de correction et/ou prévention des risques d'atteinte du SI	En cours depuis fév.2023
7) L'assistance technique : achats et logistique		
Mettre en place les procédures de fonctionnement du service <i>(stockage, distribution, circuit de</i>	Groupes de travail : responsable qualité et gestion des risques + assistante technique + les différents services ayant recours au service d'achat	En continu

<i>commandes et validation, contrôle des livraisons et factures, etc.)</i>	Production de documents de fonctionnement du service : note de service, procédures, protocoles, mode opératoire ...	
8) Assurance de sécurité et prévention des risques et d'incendie		
Evaluer le Système Sécurité et Incendie (SSI)	Commission de sécurité	Triannuel
Former les professionnels aux risques d'incendie et extinction des feus	Maintenir un taux de formation de 100%	En continu
Mettre à jour les plans de gestion des crises	Production de documents : Plan bleu, plan neige et plan tempête et Plan de Continuité de l'Activité (PCA)	2025
Evaluer et entretenir les systèmes de sécurisation des sites	Mettre à jour les procédures et protocoles de sécurité	2024
	Maintenance et suivi du système de vidéosurveillance des différents sites	2025
9) Le service technique		
Evaluation des besoins en EPI, matériel et vêtements de travail	Groupe de travail pour étude des besoins : responsable qualité et gestion des risques + professionnels techniques	En continu
	Acquisition et mise à disposition	
Construire un espace de calme, de retrait et d'apaisement (architecture appropriée aux TSA)	Se baser sur les recommandations d'audit du CRA ⁴ pour l'élaboration du projet de construction	Projet Immo démarrage en 2024/2025

Les objectifs des services transversaux : RH et finance

Description projet / Objectif	Modalité de mise en œuvre	Etat
La gestion des ressources humaines et management		
Mettre en place d'une gouvernance objective	Réaliser les Entretiens Annuels de Développement (EAD)	En cours
Maintenir la diversité de l'offre de formation	Reconduire une collecte des souhaits de formation des professionnels Organiser les commissions de formation pour définir le Plan de Développement des Compétences (PDC)	A venir
Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences GPEC)	Formation de la responsable RH	Octobre à novembre 2023
	Mettre en œuvre la politique GPEC	

⁴ Centre Ressources Autisme

La gestion administrative et financière		
Développer le contrôle de gestion ⁵	Formation du personnel	A venir
	Investir des outils / logiciels de contrôle de gestion	A venir
	Fluidifier les flux d'informations théoriques / prévisionnels et réelles	A venir
Gestion électronique des documents	En comptabilité En administration du personnel	A venir

Les objectifs du service transversal Qualité et Gestion des risques

1) Fiche action «Droits des usagers et la démarche d'amélioration continue de la qualité » inscrite au CPOM 2020-2024 : l'accomplissement

Description projet / Objectif	Modalité de mise en œuvre	Etat
Définition des modalités internes de traitement et des modalités de signalement des événements indésirables graves aux autorités	Revisiter le processus de gestion des événements indésirables en interne ainsi que le système de signalement des événements indésirables graves aux autorités. Cette révision menée en groupes de travail sera communiquée à l'ensemble des professionnels.	Accompli À 60%
Réaliser périodiquement un « recueil des opinions » destiné aux usagers et leurs représentants légaux.	Formaliser le processus d'administration, de recueil et d'analyse des enquêtes de satisfaction tout en travaillant sur la communication et la sensibilisation des parents à l'importance de cet outil.	Accompli À 70%
Assurer la confidentialité et la sécurité des données liées aux usagers	mettre en place une gestion électronique documentaire (délais d'archivage, sécurité des serveurs et autres)	Accompli À 65%

2) Plan d'assurance Qualité et Gestion Des Risques 2023-2027

Description projet / Objectif	Modalité de mise en œuvre	Etat
1) La démarche QGDR		
Continuer le déploiement de la démarche qualité et gestion des risques reposant sur le principe de l'amélioration continue	Maintenir les ateliers de travail au sein de tous les services et pôles	2023 à 2027
Mettre en place un système d'informations (logiciel) pour le pilotage de la démarche qualité et gestion des risques	Etude et benchmark des logiciels disponibles sur le marché	Accompli
	Rédaction du cahier des charges et appel d'offre	2023-2024
	Acquisition et déploiement du logiciel	2024
	Intégration des PAQ ⁶ de l'IEL	2024

⁵ Un système de pilotage ayant pour objectif d'optimiser les performances des services et d'améliorer le rapport entre les moyens engagés et les résultats obtenus.

⁶ PAQ : Plan Assurance Qualité

Formation du COPIL QGDR au pilotage de la démarche QGDR , y compris le pilotage sur le futur logiciel	Formation du COPIL QGDR à l'utilisation du logiciel	2025
Redynamiser le COPIL QGDR et définition d'un calendrier annuel régulier	1 rencontre toutes les 3 semaines	Accompli
Accomplir la mise en œuvre de la fiche CPOM « Droits des usagers et démarche d'amélioration continue de la qualité »	Voir partie précédente	2023 à 2024
Mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'actions découlant de l'autoévaluation de novembre 2022 et faisant	Voir les lignes suivantes du présent PAQ	2023 à 2027
Préparer l'établissement à l'évaluation externe selon la nouvelle procédure HAS ; évaluation prévue au dernier semestre 2023	Former l'encadrement aux méthodes de l'évaluation (<i>accompagné traceur, traceur ciblé, audit système</i>)	2023
	Former le COPIL QGDR à la procédure d'évaluation (<i>référentiel, méthodes, manuel d'évaluation, RBPP</i>)	2023
	Prévoir dans la gestion RH des membres du COPIL QGDR le temps dédié au rôle de référent qualité	2023
	Informers les professionnels aux méthodes de l'évaluation (<i>accompagné traceur, traceur ciblé, audit système</i>)	2023
	Former les professionnels à l'utilisation du référentiel de la HAS	2023
	Préparation du projet d'évaluation externe	Avril à Mai 2023
	Evaluation externe	Octobre 2023
	Communiquer le rapport d'évaluation externe aux tutelles (ARS & HAS)	Novembre 2023
Préparer l'établissement à l'évaluation externe – intégration du PAQ dans Synaé	Intégration du PAQ dans Synaé ⁷	Mars à juin 2023
	Former le COPIL QGDR à l'utilisation de Synaé	2024
2) L'ouverture du service QGDR sur l'extérieur		
Maintenir la représentation du secteur handicap et petite enfance au sein du RSQR	Participer aux bureaux et conseils d'administration du réseau et ses activités	2023 à 2027
Maintenir la participation aux groupes de travail du réseau qualité RSQR	Participer au groupe de travail du médicosocial pour l'élaboration d'outil à destination des ESSMS	
Poursuivre la participation aux activités du réseau qualité et inclure les professionnel de l'IEL	Participer aux événements tels que la semaine sécurité patient, la campagne d'aide à la déclaration des événements indésirables, etc.	

⁷ Synaé : Une plateforme collaborative sécurisée mise en place par la HAS. Elle permet de dématérialiser les échanges entre les ESSMS, les Organismes accrédités et la HAS, et de procéder tant aux auto-évaluations, qu'aux évaluations.

Maintenir la participation au club RSO ⁸ de l'URIOPSS ⁹	Participer aux groupes de travail pour le déploiement des démarches de développement durable	
3) La démarche QGDR au cœur de la gestion RH		
Mettre à jour le plan d'Assurance Qualité et Gestion des risques à la suite de l'évaluation externe puis sa mise en œuvre	Poursuivre le développement de la QVT en interne et l'amélioration des conditions de travail	En continu
Mettre en place d'une gouvernance objective	Réaliser les Entretiens Annuels de Développement (EAD)	En cours
Maintenir la diversité de l'offre de formation	Reconduire une collecte des souhaits de formation des professionnels Organiser les commissions de formation pour définir le Plan de Développement des Compétences (PDC)	En continu
Reprendre la définition des processus RH	Rédaction des procédures RH (recrutement CDD / CDI / intérim, formation, ...)	Accompli
	Validation des procédures RH et publication	2024
	Elaboration du processus d'accueil des nouveaux	Depuis juin 2022
	Elaboration et formalisation d'un processus de tutorat et parrainage des nouveaux arrivants	2025
	Mise à jour du livret d'accueil des nouveaux	2024
4) La démarche QGDR et le service juridique, assurance et finance		
Opérationnaliser le contrôle de gestion ¹⁰	Formation du personnel	2023
	Investir des outils / logiciels de contrôle de gestion	2024
	Fluidifier les flux d'informations théoriques / prévisionnels et réelles	2025-2026
Cartographier les risques et rédiger les processus de fonctionnement du service	Ateliers de travail : responsable qualité et gestion des risques + responsable administratif et finance + comptable + secrétaire général	En cours depuis juill.2022
5) La démarche QGDR au cœur des prestations directes		
La démarche de prévention et la maîtrise du risque infectieux et médicamenteux	Mettre en conformité du circuit médicamenteux → Exemple d'action : mettre en place la traçabilité d'administration des médicaments	2023 à 2024

⁸ RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations

⁹ URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

¹⁰ Un système de pilotage ayant pour objectif d'optimiser les performances des services et d'améliorer le rapport entre les moyens engagés et les résultats obtenus.

	Former les professionnels aux risques du circuit médicamenteux	
	Dématérialiser le DAMRI ¹¹	
La stratégie de bienveillance et prévention de la violence	Mettre à jour les procédures de déclaration d'incidents	2024
	Mettre en place la déclaration des événements indésirables liés aux fonctionnements	2025
	Mise en place d'un suivi qualitatif du traitement par l'encadrement des déclarations d'incidents	2025
	Gestion des risques liés au système d'information (charte internet, sécurisation des réseaux internet institutionnels ...)	En continu
6) La démarche QGDR au cœur des prestations indirectes		
	Voir : Chapitre « Prestation indirecte de l'IEL : les supports structurel et logistique » II.Le support logistique de l'IEL : fonctions support et logistiques 12)Les objectifs 2023-2027	2023 à 2027
Initier une démarche de développement durable	Organiser des campagnes régulières de pesée des déchets alimentaires	Depuis juin 2022
	Campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire	2024 à 2025
	Campagne de sensibilisation au tri des déchets	2024 à 2025
	Campagne de sensibilisation aux consommations énergétiques	2024 à 2025
La stratégie numérique	Mettre en place les moyens nécessaires au déploiement du numérique Voir : Chapitre « Prestation indirecte de l'IEL : les supports structurel et logistique » II.Le support logistique de l'IEL : fonctions support et logistiques 12)Les objectifs 2023-2027 – Point 7	2023 à 2024
	Accompagner les professionnels au numérique (<i>des séances de formation, prévoir formation dans le PDC, etc</i>)	2023 à 2027
7) La démarche QGDR au cœur de la gouvernance		
Mettre en place et piloter des indicateurs du CPOM	Mettre en place les indicateurs du CPOM	Accompli
	Renseignement et suivi des indicateurs	En cours
8) La démarche QGDR et la gestion des projets institutionnels		

¹¹ Démarche d'Analyse et Maîtrise du Risque Infectieux : un outil d'auto-évaluation du risque infectieux en ESSMS

<p>Poursuivre le déploiement de la Gestion Electronique Documentaire (GED)</p>	<p>Voir : Chapitre « Prestation indirecte de l'IEL : les supports structurel et logistique » II. Le support logistique de l'IEL : fonctions support et logistiques 12) Les objectifs 2023-2027 – point 7</p>	<p>2024 à 2025</p>
<p>Poursuivre le déploiement du Dossier Informatisé de l'Usager</p>	<p>Maintenir les ateliers de travail autour du DIU : responsable QGDR + professionnels</p>	<p>2023 à 2027</p>
	<p>Poursuivre le paramétrage du logiciel en fonction des besoins des équipes</p>	<p>2023 à 2027</p>
	<p>Continuer la formation et la production de documents (tutoriels, procédures, ...)</p>	<p>2023 à 2027</p>
	<p>Elaborer le projet de gestion de l'archivage automatique sur le DIU : DPO + responsable QGDR + professionnels</p> <p>Mettre en œuvre le projet avec le prestataire</p> <p>Production de documents (procédures, note de service note d'information ...)</p>	<p>2023 à 2025</p>
<p>Poursuivre le développement de la méthodologie dans la gestion des projets</p>	<p>Formation de l'encadrement</p>	<p>2024 à 2025</p>
	<p>Formation des professionnels</p>	
<p>9) La démarche QGDR et la communication au sein de l'IEL</p>		
<p>Poursuivre l'amélioration de la communication interne au sein de l'IEL</p>	<p>Maintenir la newsletter institutionnelle et développer la participation des professionnelles à la rédaction</p>	<p>2023 à 2026</p>
	<p>Transférer la gestion des écrans dynamiques du service QGDR au service d'assistance administrative</p>	<p>2024</p>
	<p>Transférer la gestion des tableaux d'affichage du service QGDR au service d'assistance administrative</p>	<p>2024</p>
<p>Poursuivre l'amélioration de la communication externe de l'IEL – documents</p>	<p>Mettre à jour le dépliant du service SESSAD</p>	<p>2026</p>
	<p>Mettre à jour le dépliant de l'Institut Etienne Leclercq – DITEP de Croix</p>	<p>2026</p>

Poursuivre l'alimentation du site internet	Mettre en œuvre de projet de complétude du contenu du site internet	2023 à 2024
	Former le service d'assistance administrative à l'outil de mise à jour du site internet	2024 à 2025